

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2260

10 octobre 2007

SOMMAIRE

Adler Mode108475	Integrated Network Solutions (Luxem-
Aurikel International S.A	bourg) S.A
Auvitrade Lux108435	Investar108480
Batinvest Holding S.A 	Ipsila S.A
Bolero International Holding S.A108480	Lone Star Capital Investments S.à r.l 108455
BRUFIN SA (B), succursale de Luxem-	Multinational Automated Clearing House
bourg108471	S.à r.l
Carillon Holding S.A108479	Nori S.A108441
Chester Properties I S.à r.l108467	PCI S.A
Commissaire aux Comptes S.A108468	Plural Source Invest S.A
CPI Atlantis TopCo S.ar.l108446	PVP Holdings S.A
Dune Expertises	PVP Holdings S.A
"Dune" Sàrl	Râm S.A108453
Ekdhall Holding S.A	Redwood S.A
Emerald Group S.à r.l108478	Roesle S.A108478
Emerauld S.A108435	Seve SA108453
Envoy Holding S.A108439	Sigla Luxembourg S.A108480
EUROMARKET , Alimentation en gros 108435	Simran mediatech S.A108472
Fast Computer Services S.A108453	Société Financière UCB108476
Foxitec S.A108434	Société Privée d'Analyse Fondamentale
Green Bear S.A108441	S.A.H108441
Hadar S.A	TLT France
Henrocor Business S.A	TLT Luxembourg108434
Horsmans & Co S.à.r.l108453	Vianta S.A
IC Invest SICAV	Westjet S.A108476
iMC Group S.A	



Foxitec S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 35.276.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2007108211/1267/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2007, réf. LSO-Cl03769. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070123411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2007.

TLT Luxembourg, Société à responsabilité limitée, (anc. TLT France).

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal. R.C.S. Luxembourg B 122.987.

L'an deux mille sept, le vingt-sept juillet.

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

A Comparu:

La société SOUTH MANAGEMENT LIMITED OF TRUST COMPANY COMPLEX, avec siège social à Ajeltake Island, P.O. Box 1405, MH96960 Majuro, Les Îles Marshall, inscrite sous le numéro 12953, agissant en sa qualité de seule associée de la société à responsabilité limitée TLT FRANCE (ci-après «la Société»), ayant son siège social à 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 122.987, constituée suivant acte notarié en date du 8 décembre 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 259 du 27 février 2007.

ici représentée par Mademoiselle Irina Boechat-Agaponova, employée privée, résidant à L-5254 Sandweiler, 21, rue Batty Weber, en vertu d'une procuration sous seing privé en date du 25 juillet 2007 qui restera annexée aux présentes pour être soumise avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Première et unique résolution

L'associée unique décide de changer la dénomination de la Société en TLT LUXEMBOURG.

En conséquence le premier alinéa de l'article 1 ^{er} des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante: Dans la version anglaise:

« **Art. 1. (first paragraph).** There hereby exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of TLT LUXEMBOURG (the «Company»), which shall be governed by the law dated 10th August, 1915 on commercial companies, as amended (the «Law»), as well as by the Articles.»

Dans la version française:

« **Art. 1** ^{er} . (premier alinéa). Il existe par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination TLT LUXEMBOURG (ci-après la «Société»), qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi») ainsi que par les présents Statuts.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la représentante de la comparante, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: I. Boechat-Agaponova, J. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2007. LAC/2007/21331. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007108027/7241/42.

(070123410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2007.



EUROMARKET, Alimentation en gros, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1321 Luxembourg, 140, rue de Cessange.

R.C.S. Luxembourg B 7.605.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 2007.

EUROMARKET, ALIMENTATION EN GROS

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG SA

Signature

Référence de publication: 2007108215/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2007, réf. LSO-Cl01943. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070123488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2007.

Integrated Network Solutions (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 57.779.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 2007.

INTEGRATED NETWORK SOLUTIONS (LUXEMBOURG) S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG SA

Signature

Référence de publication: 2007108219/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2007, réf. LSO-Cl01968. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070123475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2007.

Auvitrade Lux, Société Anonyme.

Siège social: L-5326 Contern, 22, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 81.169.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 2007.

AUVITRADE LUX S.A. (LUXEMBOURG) S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG SA

Signature

Référence de publication: 2007108220/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2007, réf. LSO-Cl01967. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070123472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2007.

Emerauld S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 131.406.

STATUTS

L'an deux mille sept, le dix-huit juillet.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

ACTE CO. LIMITED, ayant son siège social à Road Town, Tortola, P.O. Box 3175, lles Vierges Britanniques,



Monsieur Salvatore Desiderio, employé privé, demeurant professionnellement à L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante représentée comme indiqué ci-avant a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle déclare constituer:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1 er . Il est formé une société anonyme, sous la dénomination de EMERAULD S.A.

La Société peut avoir un associé unique ou plusieurs actionnaires. Tant que la Société n'a qu'un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique seulement qui n'a pas besoin d'être l'associé unique de la Société.

La Société ne pourra pas être dissoute par la mort, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'associé unique.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration de la Société ou par une décision de l'administrateur unique selon les cas.

Au cas où le conseil d'administration ou l'administrateur unique de la Société selon les cas, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège ou entre ce siège et l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareilles mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la Société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts.

La Société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement.

Elle pourra prêter ou emprunter, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La Société peut réaliser toutes opérations mobilières, immobilières, financières ou industrielles, commerciales ou civiles, liées directement ou indirectement à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés faisant partie de son groupe tous concours, prêts, avances ou garanties.

D'une façon générale, la Société pourra exercer toutes activités généralement quelconques qui pourraient paraître nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet social.

Art. 5. Le capital social de la Société est fixé à cent mille euros (EUR 100.000,-) représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique de la Société selon les cas, est autorisé à augmenter le capital social initial jusqu'au montant de cinq millions cent mille euros (EUR 5.100.000,-). En conséquence, il est autorisé à réaliser cette augmentation de capital, spécialement à émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles, à déterminer les conditions de souscription et de libération, à faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires, enfin à arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution, à faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations



effectives du capital et enfin, à mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

De même, le conseil d'administration ou l'administrateur unique de la Société selon les cas est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique de la Société selon les cas, déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Sous respect des conditions ci-avant stipulées, le conseil d'administration ou l'administrateur unique de la Société selon les cas, est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique de la Société selon les cas, a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé.

Le capital autorisé et le capital souscrit peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

La Société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Administration - Surveillance

Art. 6. Si la Société est constituée par un actionnaire unique ou si, à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est établi que la Société a un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur, appelé «administrateur unique», jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Si la Société a plus d'un actionnaire, la Société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la Société. Dans ce cas, l'assemblée générale doit nommer au moins 2 (deux) nouveaux administrateurs en plus de l'administrateur unique en place. L'administrateur unique ou, le cas échéant, les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles.

Toute référence dans les statuts au conseil d'administration sera une référence à l'administrateur unique (lorsque la Société a un associé unique) tant que la Société a un associé unique.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société, la personne morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la personne morale conformément à l'article 51 bis de la loi luxembourgeoise en date du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée.

Le(s) administrateur(s) seront élus par l'assemblée générale. Les actionnaires de la Société détermineront également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'assemblée générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale de la Société. En l'absence d'administrateur disponible, l'assemblée générale devra être rapidement être réunie par le commissaire aux comptes et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs.

Art. 7. Le conseil d'administration ou, le cas échéant, l'administrateur unique est investi des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration ou de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale, tombent sous la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique selon les cas.

Art. 8. Le conseil d'administration désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut-être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou téléfax, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Les résolutions prises par l'administrateur unique auront la même autorité que les résolutions prises par le conseil d'administration et seront constatées par des procès verbaux, qui sont signés par l'administrateur unique, et dont les copies ou extraits pourront être produits en justice ou autrement.

Le premier président sera désigné par l'assemblée générale.

Art. 9. Le conseil d'administration peut déléguer, avec l'accord préalable de l'assemblée des actionnaires, ses pouvoirs de gestion journalière et les affaires courantes de la Société ainsi que la représentation de la Société dans cette gestion et ces affaires, à un des membres du conseil d'administration.



Le conseil d'administration ou, le cas échéant, l'administrateur unique peut en outre conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toute personne, qui n'a pas besoin d'être administrateur, et nommer et révoquer tous agents et employés et fixer leurs émoluments.

- **Art. 10.** La Société est engagée en toute circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs de la Société, par la signature unique de l'administrateur-délégué dans les limites de la gestion journalière, ou, le cas échéant par la signature de l'administrateur unique, ou par la signature conjointe ou unique de toute personne à laquelle un tel pouvoir de signature a été délégué par le conseil d'administration ou l'administrateur unique selon le cas.
- **Art. 11.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six années, rééligibles et toujours révocables.

Année sociale - Assemblée générale

- Art. 12. L'année sociale commence le premier juillet et se termine le trente juin de l'année suivante.
- Art. 13. Pour le cas où il n'y aurait qu'un seul actionnaire (l'associé unique), celui-ci exercera, au cours des assemblées générales dûment tenues, tous les pouvoirs revenant à l'assemblée générale des actionnaires en vertu de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires, lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et lorsqu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 14. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Art. 15. L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique selon les cas est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se tiendra de plein droit le premier vendredi du mois de novembre à 10:00 heures au siège social ou à tout autre endroit de la commune du siège social à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 30 juin 2008.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an 2008.

Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, la comparante ACTE CO. LIMITED, préqualifiée déclare souscrire les cent (100) actions.

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de cent mille euros (EUR 100.000,-) se trouve maintenant à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à deux mille quatre cents euros (EUR 2.400,-).

Assemblée générale extraordinaire

La comparante préqualifiée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

- 1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).
- 2. Sont appelés aux fonctions d'administrateur:
- a) Monsieur Davide Murari, employé privé, né le 14 juin 1967 à Verone (Italie), demeurant professionnellement à L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté.



- b) Monsieur Salvatore Desiderio, employé privé, né le 29 octobre 1976 à Pompéi (I), demeurant professionnellement à L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté.
- c) Monsieur Stefano De Meo, employé privé, né le 1 ^{er} janvier 1976 à Somma Lombardo (Italie), demeurant professionnellement à L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté.
 - 3.- Est appelé aux fonctions de président du conseil d'administration: Monsieur Davide Murari, prénommé.
- 4.- Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes: FIDUCIAIRE MEVEA S.à r.l, ayant son siège social à L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau, RCS Luxembourg B 79.262.
 - 5. Les mandats des administrateurs prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an deux mil onze.
- 6. Le mandat du commissaire aux comptes sera de une année et prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an deux mil huit.
 - 7. Le siège social est fixé à l'adresse suivante: L-2546 Luxembourg, 5, rue CM. Spoo.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'entête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, ès qualités qu'il agit, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. Desiderio, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2007, LAC/2007/19038. — Reçu 1.000 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 1 er août 2007.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2007108065/202/196.

(070123695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2007.

Envoy Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 35.338.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2007108227/1267/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2007, réf. LSO-Cl03739. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070123452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2007.

Dune Expertises, Société à responsabilité limitée, (anc. "Dune" Sàrl).

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 110.593.

L'an deux mille sept, le trente et un juillet.

Par-devant Maître Anja Holtz, notaire de résidence à Wiltz.

A comparu:

1. FIDOMES Sàrl, dont le siège social est à L-9515 Wiltz, 59, rue Grande Duchesse Charlotte, inscrite au registre de commerce sous le numéro B 95.765,

Ici représentée par son gérant Monsieur Bertrand Corbesier, Expert-Comptable, avec adresse professionnelle à L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités,

Représenté ici par Monsieur Daniel Gasquard, expert-comptable, avec adresse professionnelle à L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités, aux termes d'une procuration sous seing privé donnée le 31 juillet 2007 à Capellen, laquelle procuration après avoir été paraphée ne varietur par le notaire et le comparant restera annexée à la présente minute pour être formalisée avec cette dernière.

Laquelle comparante, représentée comme dit est, a exposé au notaire:

- que la société DUNE Sàrl, société à responsabilité limitée a été constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 9 septembre 2005, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 29 du 5 janvier 2006
 - inscrite au registre de commerce et des sociétés, sous le numéro B 110.593



- qu'elle a un capital de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR.), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR.) chacune,
- que le comparant est le seul et unique associé représentant l'intégralité du capital de la société à responsabilité limitée DUNE. Sàrl avec siège social à L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

Ensuite la comparante, agissant comme prédit a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Cession de parts

FIDOMES Sàrl, prédésigné, cède par les présentes l'intégralité de ses parts sociales de la société DUNE Sàrl, à Monsieur Daniel Gasquard, Expert-comptable, avec adresse professionnelle à L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités

Ladite cession prend effet à partir de ce jour.

Les parts cédées ne sont représentées par aucun titre. La cessionnaire est subrogée dans tous les droits et obligations attachées aux parts cédées.

La cessionnaire, Monsieur Daniel Gasquard, préqualifié, déclare parfaitement connaître les statuts et la situation financière de la société DUNE Sàrl, pré qualifiée. Elle déclare encore expressément accepter la cession.

Prix

Le cédant et la cessionnaire, déclarent que la présente cession a eu lieu pour et moyennant le prix convenu entre partie et hors présence du notaire soussigné.

Approbation des cessions de parts

Monsieur Bertrand Corbesier, agissant en qualité de gérant de la société FIDOMES Sàrl prédésignée, déclare accepter ladite cession au nom de la société conformément à l'article 1690 nouveau du Code civil et n'avoir entre ses mains aucune opposition ni empêchement qui puisse arrêter l'effet des susdites cessions.

Ensuite de cette cession, Monsieur Daniel Gasquard prénommé, agissant en tant qu'associé unique de la société à responsabilité limitée DUNE Sàrl, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de modifier l'objet social de la société et en conséquence remplace le texte de l'article 4 des statuts par le suivant:

« Art. 4. la société a pour objet tout travail de fiduciaire et d'expertises comptables.

En général, la société pourra faire toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières qui se rapportent directement ou indirectement à son objet social et qui seraient de nature à en faciliter la réalisation et le développement.»

Deuxième résolution

L'associé unique décide de modifier la raison sociale de la société et en conséquence remplace le texte de l'article 1 er des statuts par comme suit:

« **Art. 1** ^{er} . il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de DUNE EXPERTISES Sàrl.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour l'assemblée est levée à 11.30 heures.

Estimation des frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à charge à raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de 900,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Capellen date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. Gasquard, A. Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 1 ^{er} août 2007. WIL/2007/650. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 30 août 2007.

Référence de publication: 2007108025/2724/71.

(070123798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2007.



Société Privée d'Analyse Fondamentale S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 99.881.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2007108228/1267/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2007, réf. LSO-Cl03742. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070123449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2007.

Nori S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 94.326.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2007108229/1267/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2007, réf. LSO-Cl03744. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070123445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2007.

Green Bear S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 114.689.

L'an deux mille sept, le vingt-quatre juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée GREEN BEAR S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 16 février 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1011 du 23 mai 2006. Les statuts en ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 11 juillet 2007, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Asso-

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Olivier Lansac, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Annick Braquet, employée privée, avec adresse professionnelle à

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Arlette Siebenaler, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les associés présents ou représentés ainsi que le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire.

Ladite liste de présence ainsi que, le cas échéant, les procurations des associés représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

- II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les parts, représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.
 - III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1. Transformation de la forme juridique de la Société de société à responsabilité limitée en société anonyme.
- 2. Changement de la dénomiation en GREEN BEAR S.A.
- 3. Refonte des statuts.



4. Nominations statutaires.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé décide de transformer la société en société anonyme conformément à la faculté prévue à l'article 3 de la loi du modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de changer la dénomination de la société en GREEN BEAR S.A.

Il résulte d'un rapport de réviseur d'entreprises établi par Monsieur Romain Thillens, réviseur d'entreprises à Luxembourg, en date du 12 juillet 2007, que les fonds propres de la Société s'élèvent à EUR 7.137.614,19 (sept millions cent trente-sept mille six cent quatorze euros dix-neuf cents), les résultats négatifs au montant de EUR 116.885,81 (cent seize mille huit cent quatre-vingt-cinq euros quatre-vingt-un cents) continuant à figurer comme «résultats reportés» et «résultats de l'exercice» dans les comptes de la société anonyme.

Les conclusions de ce rapport sont les suivantes:

«Sur base des contrôles effectués, nous n'avons pas de remarque à formuler sur le montant de l'actif net de la société tel qu'il ressort de la situation comptable au 30 juin 2007 de EUR 7.137.614,19.»

Ce rapport restera annexé au présent acte.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de procéder à une refonte complète de statuts en français et en anglais pour leur donner la teneur ci-après. En cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte français fera foi.

Dénomination - Siège - Duree - Objet - Capital

Art. 1 er. Il existe une société anonyme sous la dénomination de GREEN BEAR S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre tous conseils en investissement ainsi que toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 5. Le capital social est fixé à EUR 7.254.500,- (sept millions deux cent cinquante-quatre mille cinq cents euros) représenté par 72.545 (soixante-douze mille cinq cent quarante-cinq) actions de EUR 100,- (cent euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

Capital autorisé:

Le capital social de la société pourra être porté de son montant actuel à cinquante millions d'euros (EUR 50.000.000,-), le cas échéant par la création et l'émission d'actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital, en une seule fois ou par tranches successives, par émission d'actions nouvelles à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital;
- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles;

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans jusqu'au 14 mai 2012 et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le Conseil d'Administration.



A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables ad nutum et par décision de l'assemblée générale statuant à la majorité simple.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

- Art. 7. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.
- **Art. 8.** Le Conseil d'Administration désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou téléfax, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

- **Art. 9.** Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, chief operating officer, chief executive officer, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.
- Art. 10. La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle d'un délégué du conseil.
- **Art. 11.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables ad nutum et par décision de l'assemblée générale statuant à la majorité simple.

Année sociale - Assemblée générale

- Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.
- **Art. 13.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

- Art. 14. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.
 - Art. 15. L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se réunit le troisième jeudi du mois de mai à 15.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Suit la version anglaise des statuts:

Denomination - Registered office - Duration - Object - Capital

- Art. 1. There is hereby formed a corporation (société anonyme) under the name of GREEN BEAR S.A.
- Art. 2. The registered office is established in Luxembourg.

If extraordinary events of a political, economic, or social character, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office ad foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality



of the corporation which, notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg corporation.

- Art. 3. The corporation is established for an unlimited period.
- **Art. 4.** The object of the corporation is the taking of participating interests, in whatsoever form in other, either Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The corporation may in particular acquire all types of transferable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realize them by sale, transfer, exchange or otherwise.

The corporation may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies in which it has a participation or in which it has a direct interest.

The corporation may carry out any commercial, industrial or financial operations including investment advice, as well as any transactions on real estate or on movable property, which it may deem useful to the accomplishment of its purposes.

Art. 5. The corporate capital is fixed at EUR 7,254,500.- (seven million two hundred and fifty-four thousand five hundred euros) represented by 72,545 (seventy-two thousand five hundred and forty-five) shares of EUR 100.- (one hundred euros) each.

The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder, except those shares for which the Law prescribes the registered form.

The corporation's shares may be created, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

The corporation may repurchase its own shares under the conditions provided by law.

Authorised capital

The corporate share capital may be increased from its present amount to fifty million euros (EUR 50,000,000.-), as the case may be by the creation and the issue of new shares with a par value of one hundred euros (EUR 100.-) each, entitling to the same rights and advantages as the existing shares.

The board of directors is fully authorized and appointed:

- to render effective such increase of capital as a whole at once, by successive portions or by continuous issues of new shares, to be paid up in cash, by contribution in kind, by conversion of shareholders' claims, or following approval of the annual general meeting of shareholders, by incorporation of profits or reserves into capital;
- to determine the place and the date of the issue or of the successive issues, the terms and conditions of subscription and payment of the additional shares.

Such authorization is valid for a period of five years until May 14, 2012 and may be renewed by a general meeting of shareholders with respect to the shares of the authorized capital which at that time shall not have been issued by the board of directors.

As a consequence of each increase of capital so rendered effective and duly documented in notarial form, the first paragraph of the present article will be amended such as to correspond to the increase so rendered effective; such modification will be documented in notarial form by the board of directors or by any persons appointed for such purposes.

Administration - Supervision

Art. 6. The corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three members, who need not be shareholders.

The directors shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be reeligible; they may be removed ad nutum and by resolution of the general meeting adopted by a simple majority.

In the event of a vacancy on the board of directors, the remaining directors have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

- **Art. 7.** The board of directors has full power to perform such acts as shall be necessary or useful to the corporation's object. All matters not expressly reserved to the general meeting by law or by the present Articles of Incorporation are within the competence of the board of directors.
- **Art. 8.** The board of directors elects among its members a chairman; in the absence of the chairman, an other director may preside over the meeting.

The board can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telegram, telex or telefax, being permitted. In case of emergency, directors may vote by letter, telegram, telex or telefax.

Resolutions shall require a majority vote. In case of a tie, the chairman has a casting vote.

Art. 9. The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the day-to-day management and the representation of the corporation in connection therewith to one or more directors, corporation's directors, chief operating officers, chief executive officers, managers or other officers; they need not be shareholders of the corporation.



- **Art. 10.** The corporation is committed either by the joint signatures of any two directors or by the individual signature of a delegate of the board.
- **Art. 11.** The corporation shall be supervised by one or more auditors, who need not be shareholders; they shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible; they may be removed ad nutum and by resolution of the general meeting adopted by a simple majority.

Fiscal year - General meeting

- Art. 12. The corporation's financial year shall begin on the first of January and shall end on the thirty-first of December.
- **Art. 13.** Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions. If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without previous convening notices.

The board of directors may decide that the shareholders desiring to attend the general meeting must deposit their shares five clear days before the date fixed therefore. Every shareholder has the right to vote in person or by proxy, who need not be a shareholder.

Each share gives the right to one vote.

- **Art. 14.** The general meeting of the corporation properly constituted represents the entire body of the shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation.
 - Art. 15. The general meeting shall determine the appropriation and distribution of net profits.

The board of directors is authorized to pay interim dividends.

Art. 16. The annual general meeting shall be held in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on the third Thursday of the month of May at 3.00 p.m.

If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Art. 17. The Law of August 10, 1915, on Commercial Companies, as amended, shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Troisième résolution

L'Associé accepte la démission des gérants actuels savoir Messieurs Jean-François Ott, Luc Leroi et Jean-Claude Moustacakis et leur donne décharge.

Quatrième résolution

L'Associé procède aux nominations statutaires comme suit:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs:

- a) Monsieur Jean-François Ott, directeur de sociétés, avec adresse professionnelle au 25, rue Balzac, 75406 Paris;
- b) Monsieur Luc Leroi, directeur de sociétés, avec adresse professionnelle au 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg;
- c) Monsieur Jean-Claude Moustacakis, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à M 5602-517 Varsowie, Pologne, UI Rakowiecka 34, né à Bourg en Bresse (Fr) le 13 juin 1971.
 - 2) Le nombre des commissaires est fixé à un.

Est appelé aux fonctions de commissaire:

HRT REVISION S.à r.l. société à responsabilité ayant siège au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, inscrite auprès du registre de commerce et des sociétés au Luxembourg au numéro B 51.238.

3) Les mandats des administrateurs et commissaire ainsi nommés prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle de 2012.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à raison des présentes est évalué approximativemet à la somme de EUR 3.000,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: O. Lansac, A. Braquet, A. Siebenaler, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2007, Relation: LAC/2007/20044. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations



Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Référence de publication: 2007108037/242/246.

(070123628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2007.

PVP Holdings S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 90.781.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007108225/1267/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2007, réf. LSO-Cl03733. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070123455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2007.

PVP Holdings S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 90.781.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2007108226/1267/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2007, réf. LSO-Cl03736. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070123454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2007.

Vianta S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 9.915.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2007108230/1267/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2007, réf. LSO-Cl03746. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070123444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2007.

CPI Atlantis TopCo S.àr.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 131.395.

STATUTES

In the year two thousand seven, on the sixteenth of August.

Before us Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg city

There appeared:

CPI ATLANTIS SUPER TopCo S.à r.l., having its registered office in L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal B.P. 9, Grand Duchy of Luxembourg,

here represented by Thijs van Ingen or Jean-Michel Clinquart, both residing professionally at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg by virtue of a proxy hereto attached.

Such appearing party, represented as thereabove mentioned, has requested the undersigned notary to inscribe as follows the articles of association of a société à responsabilité limitée unipersonnelle:



Art. 1. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2.

- 2.1. The object of the Company is the acquisition of participations, interests and units, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever and the management of such participations, interests and units. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.
- 2.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any affiliated company belonging to the same group as the Company (hereafter referred as the «Connected Companies»). It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its Connected Companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets
- 2.3. The Company may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.
- 2.4. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.
- 2.5. The Company may carry out any commercial and/or financial transactions with respect to direct or indirect investments in movable and immovable property including but not limited to acquiring, owning, hiring, letting, leasing, renting, dividing, draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise alienating, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property.
 - 2.6. The above description is to be understood in the broadest senses and the above enumeration is not limiting.
 - Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.
 - Art. 4. The Company will have the name CPI ATLANTIS TopCo S.àr.l.
 - Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

- Art. 6. The capital is set at twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) divided into one hundred (100) share quotas of one hundred and twenty-five euro (125.- EUR) each.
- **Art. 7.** The capital may be changed at any time by a decision of the single partner or by decision of the partners' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.
- **Art. 8.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.
- **Art. 9.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.
 - Art. 10. In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

- **Art. 11.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners.
 - Art. 12. The Company is managed by one or more managers who need not to be partners.

If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers («conseil de gérance»).

The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of partners holding a majority of votes.



In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the single signature of any of the members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of this agency.

The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary from among its members.

The meetings of the board of managers are convened by any manager.

The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

A manager can be represented at a meeting by another member of the board of managers.

The board of managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented by proxies and provided that at least two managers are physically present. Any decisions by the board of managers shall be adopted by a simple majority. The minutes of the meeting will be signed by all the managers present at the meeting.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

The board of managers may pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution. Such resolutions can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

- **Art. 13.** The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.
 - **Art. 14.** The single partner assumes all powers conferred to the general partner meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

- **Art. 15.** The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2007.
- **Art. 16.** Each year, with reference to 31st of December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the partner(s) commensurate to his/ their share holding in the Company.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

- 1. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;
- 2. These interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.



- **Art. 18.** At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.
- Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription - Payment

The share quotas have been subscribed by CPI ATLANTIS SUPER TopCo S.à r.l., prenamed, which is the sole partner of the company.

The share quotas have been fully paid up in cash, so that the sum of twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) is now available to the company, proof of which has been given to the undersigned notary who acknowledges it.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the subscriber as a result of its formation are estimated at approximately two thousand one hundred euro (2,100.- EUR).

Resolutions of the sole partner

- 1) The company will be administered by three managers:
- LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., a Luxembourg public limited liability company, having its registered office in L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, Luxembourg R.C.S. B 37.974;
- Michael Astarita, born in New York (New York-USA) on 19 August 1961, having its professional address at 731 Lexington Avenue, 22nd Floor, New York NY10022, United States;
- Neil Hasson, born in London (United Kingdom), on 12 June 1965 with a professional address at Ground Floor, Stirling Square 5-7 Carlton Gardens, London SW1Y 5AD (United Kingdom).

The duration of their mandate is unlimited and they have the power to bind the company by their sole signature.

2) The address of the corporation is in L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal B.P. 9.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le seize août.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg ville.

A comparu:

CPI ATLANTIS SUPER TopCo S.à r.l., ayant son siège social au 25B, boulevard Royal B.P. 9, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

ici représentée par Thijs van Ingen ou Jean-Michel Clinquart, ayant tout deux leur adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg en vertu d'une procuration ci-jointe.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1 er . Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ciaprès «La Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ciaprès «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ciaprès «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2.

- 2.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière des actions, parts et autres valeurs mobilières, obligations, bons de caisse, certificats de dépôt et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.
- 2.2. La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci ne soit substantiel, ou à toute société qui serait actionnaire direct ou indirect de la Société, ou encore à toute société appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprise comme les «Sociétés Apparentées»). La Société pourra accorder toute garantie, fournir tout gage ou toute autre forme de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tout contrat ou obligation de la Société ou de Sociétés Apparentées



- 2.3. La Société pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.
- 2.4. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, change, taux d'intérêt et autres risques.
- 2.5. La Société peut faire toutes opérations commerciales et/ou financières en relation directe ou indirecte avec des investissements de propriété mobiliers et immobiliers y compris mais non limité à l'acquisition, la possession, le louage, la location, le leasing, le bail, la division, le drainage, la réclamation, le développement, l'amélioration, la culture, la construction, la vente ou toute autre aliénation, hypothèque, gage ou toute autre obstruction de propriété mobilière ou immobilière.
 - 2.6. L'énumération qui précède est purement énonciative et non limitative.
 - Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.
 - Art. 4. La Société aura la dénomination CPI ATLANTIS TopCo S.à r.l.
 - Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège sociale peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

- **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.
- **Art. 7.** Le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.
- **Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.
- **Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.
- **Art. 10.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

- **Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.
 - Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui ne doivent pas obligatoirement être associés.

Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance.

Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de l'un des membres du conseil de gérance.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de leurs pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de son mandat.

Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président est empêché, un remplaçant sera élu parmi les membres présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Les réunions du conseil de gérance seront convoquées par tout gérant.

Le conseil de gérance pourra valablement délibérer sans convocation lorsque tous les gérants seront présents ou représentés.

Un gérant peut être représenté à une réunion par un autre membre du conseil de gérance.



Le conseil de gérance ne pourra valablement délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations et qu'à tout le moins deux de ses membres soient physiquement présents. Toute décision du conseil de gérance doit être adoptée à une majorité simple. Les résolutions de la réunion seront signées par tous les gérants présents à la réunion.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion des gérants par conférence téléphonique ou par des moyens de communication similaires à partir du Luxembourg de telle sorte que plusieurs personnes pourront communiquer simultanément. Cette participation sera réputée équivalente à une présence physique lors d'une réunion. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par les gérants y ayant participé.

Les membres du conseil de gérance ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constitue le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue. Ces résolutions pourront être documentées par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé (s) par tous les membres du conseil de gérance.

- **Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.
 - Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

- **Art. 15.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2007.
- **Art. 16.** Chaque année, au trente-et-un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

- 1. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaire des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;
- 2. Ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.
- **Art. 18.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.
- Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

Les parts sociales ont été souscrites par CPI ATLANTIS SUPER TopCo S.à r.l., préqualifiée, qui est l'associé unique de la société.

Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites et libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent au souscripteur ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ deux mille cent euros (2.100,-EUR).

Décisions de l'associe unique

- 1) La société est administrée par trois gérants:
- LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., ayant son siège social au L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, R.C. Luxembourg B 37.974;
- Michael Astarita, né à New York (New York USA), le 19 août 1961, ayant son adresse professionnelle au 731 Lexington Avenue, 22 ème étage, New York NY 10022, Etats-Unis;
- Neil Hasson, né à Londres (Royaume-Uni), le 12 juin 1965 ayant son adresse professionnelle à Ground Floor, Stirling Square 5-7 Carlton Gardens, Londres SW1Y 5AD (Royaume-Uni).

La durée de leur mandat est illimitée et ils ont le pouvoir d'engager la société par leur seule signature.

2) L'adresse du siège social est fixée à L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal B.P. 9.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: T. van Ingen, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 2007. LAC/2007/23680. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007108097/5770/313.

(070123481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2007.

PCI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2221 Luxembourg, 260, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 107.041.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007108246/2738/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2007, réf. LSO-Cl03730. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070123617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2007.

Ekdhall Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 4, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 83.657.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 août 2007

Les mandats des administrateurs actuels, à savoir M e Michaël Dandois, M e Olivia Kirsch et M e Antoine Meynial, sont reconduits jusqu'à l'assemblée générale annuelle devant statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2012.

Le commissaire aux Comptes AUXILLIAIRE GENERALE D'ENTREPRISES, 58, rue Glesener, L-1630 Luxembourg, est remplacé par CHESTER & JONES Sàrl, immatriculée au RCS B 120.602, domiciliée au 62, route de Luxembourg, L-4760 Pétange. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2012.



DANDOIS & MEYNIAL

Signature

Référence de publication: 2007108247/2374/17.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2007, réf. LSO-Cl02673. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070123430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2007.

Râm S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes.

R.C.S. Luxembourg B 90.127.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 septembre 2007.

Référence de publication: 2007108248/2738/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2007, réf. LSO-Cl03732. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070123619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2007.

Seve SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes.

R.C.S. Luxembourg B 82.421.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007108249/2738/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2007, réf. LSO-Cl03900. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070123622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2007.

Fast Computer Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1741 Luxembourg, 21, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 97.428.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007108250/2738/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2007, réf. LSO-Cl03902. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070123624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2007.

Horsmans & Co S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4176 Esch-sur-Alzette, Nouvel Abattoir, rue Joseph Kieffer.

R.C.S. Luxembourg B 60.148.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007108251/780/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2007, réf. LSO-Cl03921. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070123557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2007.



Plural Source Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 95.064.

DISSOLUTION

L'an deux mille sept, le trente août.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

La société ESTRIDGE OVERSEAS LC, ayant son siège social au 520 S. 7th Street, Suite C, Las Vegas, NV 89101 (U.S.A.), ici représentée par Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant à L-6410 Echternach, 11, Impasse Alferweiher,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, par son représentant susnommé, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

- I.- Que la société anonyme PLURAL SOURCE INVEST S.A., ayant son siège social à L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider, R.C.S. Luxembourg section B numéro 95.064, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 29 juillet 2003, publié au Mémorial C numéro 938 du 12 septembre 2003.
- II.- Que le capital social de la société anonyme PLURAL SOURCE INVEST S.A., prédésignée, s'élève actuellement à trente-deux mille euros (32.000,- EUR), représenté par trois cent vingt (320) actions avec une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.
- III.- Que la comparante est devenue successivement propriétaire de toutes les actions de la susdite société PLURAL SOURCE INVEST S.A.
- IV.- Que l'activité de la société PLURAL SOURCE INVEST S.A. ayant cessé et que la comparante prononce la dissolution anticipée de la prédite société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.
 - V.- Que la comparante, en tant qu'actionnaire unique, se désigne comme liquidateur de la société.
- VI.- Qu'en cette qualité, elle requiert le notaire instrumentant d'acter qu'elle déclare avoir réglé tout le passif de la société dissoute et avoir transféré tous les actifs à son profit.
- VII.- Que la comparante est investie de tous les éléments actifs de la société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la société même inconnus à ce jour.
- VIII.- Que partant, la liquidation de la société anonyme PLURAL SOURCE INVEST S.A. est à considérer comme faite et clôturée.
- IX.- Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.
 - X.- Qu'il y a lieu de procéder à l'annulation des actions de la société.
- XI.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social de la société dissoute.

Frais

Tous les frais et honoraires résultant du présent acte, évalués à mille deux cents euros, sont à charge de la société dissoute.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. Thill, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 3 septembre 2007, Relation GRE/2007/3864. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 12 septembre 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007108039/231/50.

(070123697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2007.



Lone Star Capital Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 35.372.000,00.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10B, rue Henri M. Schnadt. R.C.S. Luxembourg B 91.796.

In the year two thousand and seven, on the twenty-first of May. Before Us Maître Martine Schaeffer, notary residing in Remich.

There appeared:

- 1. LONE STAR GLOBAL HOLDINGS, LTD., a limited liability company established Washington Mall, Suite 104, 7 Reid Street, Hamilton HM 11, Bermuda, registered under the number 32897 with the trade and companies register of Bermuda, represented by Ms Sandra Collins, here represented by Mr Florent Trouiller, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Hamilton, Bermuda, on 16 May 2007; and
- 2. LSF LUX HOLDINGS IV, LTD., a limited liability company established Washington Mall, Suite 104, 7 Reid Street, Hamilton, HM 11, Bermuda, registered under the number 37856 with the trade and companies register of Bermuda, represented by Ms Sandra Collins, here represented by Mr Florent Trouiller, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Hamilton, Bermuda, on 16 May 2007.

collectively referred to as the Shareholders.

Said proxies, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties have requested the undersigned notary to act that they represent the entire share capital of the limited liability company (société à responsabilité limitée) denominated LONE STAR CAPITAL INVESTMENTS S.àr.l. (the Company), registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 91.796, established under the laws of Luxembourg, having its registered office at 10B, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of notary Maître Schwachtgen, dated 14 February 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C - No. 311 of 22 March 2003, amended several times and for the last time by a deed of notary Maître Schwachtgen, dated 22 March 2007, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Shareholders declare that the entire corporate share capital is represented at the present extraordinary general meeting which is thus duly constituted and may validly deliberate and decide on all the items of the agenda. The Shareholders waive the convening notice as they declare having been previously informed about the agenda of the meeting.

Agenda:

- 1. Registration of the share capital increase of 21 March 2007 decided under the authorised share capital;
- 2. Registration of the share capital increase of 22 March 2007 decided under the authorised share capital;
- 3. Registration of the share capital increase of 18 April 2007 decided under the authorised share capital;
- 4. Registration of the share capital increase of 26 April 2007 decided under the authorised share capital;
- 5. Registration of the share capital increase of 4 May 2007 decided under the authorised share capital;
- 6. Registration of the share capital increase of 9 May 2007 decided under the authorised share capital;
- 7. Reduction of the share capital of the Company from its current amount of EUR 36,729,250.- (thirty-six million seven hundred and twenty-nine thousand two hundred and fifty euro) to EUR 35,954,625.- (thirty-five millions nine hundred fifty-four thousand six hundred twenty-five euro) by way of cancellation of 6,197 (six thousand one hundred ninety-seven) class H-2 ordinary shares of the Company having a nominal value of EUR 125.- (one hundred and twenty-five euro) each;
- 8. Reduction of the share capital of the Company from its current amount of EUR 35,954,625.- (thirty-five millions nine hundred fifty-four thousand six hundred twenty-five euro) to EUR 35,372,125.- (thirty-five million three hundred seventy-two thousand one hundred twenty-five euro) by way of cancellation of 4,660 (five thousand seventy-six) class AA-3 ordinary shares of the Company having a nominal value of EUR 125.- (one hundred and twenty-five euro) each;
- 9. Reduction of the share capital of the Company from its current amount of EUR 35,372,125.- (thirty-five million three hundred seventy-two thousand one hundred twenty-five euro) to EUR 35,372,000.- (thirty-five million three hundred seventy-two thousand euro) by way of cancellation of 1 (one) class DD-3 ordinary share of the Company having a nominal value of EUR 125.- (one hundred and twenty-five euro); and
 - 10. Amendment of article 6 of the articles of association.

This having been declared, the Shareholders, represented as stated above, have taken the following resolutions:

First resolution

Article 7 of the articles of association of the Company provides for an authorised capital and authorises the managers of the Company to render effective an increase of the share capital under the authorised share capital.

In a resolution of 21 March 2007, the board of managers of the Company has decided:



a. increase the share capital of the Company by an amount of EUR 358,250.- (three hundred and fifty-eight thousand two hundred and fifty euro), in order to raise it from its previous amount of EUR 35,699,125.- (thirty-five million six hundred and ninety-nine thousand one hundred and twenty-five euro) represented by 285,593 (two hundred eighty-five thousand five hundred ninety-three) ordinary shares divided into 68 (sixty-eight) classes, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred and twenty-five euro) each, to EUR 36,057,375.- (thirty-six million fifty-seven thousand three hundred and seventy-five euro) represented by 288,459 (two hundred eighty-eight thousand four hundred and fifty-nine) ordinary shares divided into 68 (sixty-eight) classes;

b. to issue 2,866 (two thousand eight hundred sixty-six) additional new class H-2 (the New Shares of 21 March 2007); and

c. to accept the payment of a share premium of EUR 74.73 (seventy-four euro and seventy-three cent).

The appearing parties, prenamed and represented as stated here above, declare that the board of managers has accepted (i) the waiver by LSF LUX HOLDINGS IV, LTD. and LSF LUX HOLDINGS IX, LTD. of their preferential subscription right and (ii) the subscription and payment by LONE STAR GLOBAL HOLDINGS, LTD. to all the New Shares of 21 March 2007, as well as the payment of the share premium.

The payment of the New Shares of 21 March 2007 is made for value at 21 March 2007 by LONE STAR GLOBAL HOLDINGS, LTD., evidence of which has been given to the board of managers.

A copy of the certificates evidencing the payment of the subscription amounts is shown to the undersigned notary and such copy, after signature ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary will remain attached to the present deed for registration.

The Company's share capital is thus fixed at EUR 36,057,375.- (thirty-six million fifty-seven thousand three hundred and seventy-five euro) as of 21 March 2007.

Second resolution

In a resolution of 22 March 2007, the board of managers of the Company has decided:

a. increase the share capital of the Company by an amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro), in order to raise it from its previous amount of EUR 36,057,375.- (thirty-six million fifty-seven thousand three hundred and seventy-five euro) represented by 288,459 (two hundred eighty-eight thousand four hundred and fifty-nine) ordinary shares divided into 68 (sixty-eight) classes, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred and twenty-five euro) each, to EUR 36,069,875.- (thirty-six million sixty-nine thousand eight hundred and seventy-five euro) represented by 288,559 (two hundred eighty-eight thousand five hundred and fifty-nine) ordinary shares divided into 68 (sixty-eight) classes;

b. to issue 100 (one hundred) additional new class U-2 shares (the New Shares of 22 March 2007).

The appearing parties, prenamed and represented as stated here above, declare that the board of managers has accepted (i) the waiver by LSF LUX HOLDINGS IV, LTD. of its preferential subscription right and (ii) the subscription and payment by LONE STAR GLOBAL HOLDINGS, LTD. to all New Shares of 22 March 2007, as well as the payment of the share premium.

The payment of the New Shares of 22 March 2007 has been made for value on 22 March 2007 by LONE STAR GLOBAL HOLDINGS, evidence of which has been given to the board of managers.

A copy of the bank statements evidencing the payment of the subscription amount and the share premium is shown to the undersigned notary and such copy, after signature ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary will remain attached to the present deed for registration.

The Company's share capital is thus fixed at EUR 36,069,875.- (thirty-six million sixty-nine thousand eight hundred and seventy-five euro as of 22 March 2007.

Third resolution

In a resolution of 18 April 2007, the board of managers of the Company has decided:

- a. increase the share capital of the Company by an amount of EUR 539,750.- (five hundred thirty-nine thousand seven fifty euro), in order to raise it from its previous amount of EUR 36,069,875.- (thirty-six million sixty-nine thousand eight hundred seventy-five euro) represented by 288,559 (two hundred eighty-eight thousand five hundred fifty-nine) ordinary shares divided into 68 (sixty-eight) classes having a nominal value of EUR 125.- (one hundred and twenty-five euro) each, to EUR 36,609,625.- (thirty-six million six hundred nine thousand six hundred twenty-five euro) represented by 292,877 (two hundred ninety-two thousand eight hundred seventy-seven) ordinary shares divided into 70 (seventy) classes;
 - b. to issue 109 (one hundred nine) class M-2 shares to increase the number of M2 shares from 10,049 to 10,158;
- to issue 2,506 (two thousand five hundred six) class M-2 shares to increase the number of M2 shares from 10,158 to 12,664;
 - to issue 370 (three hundred seventy) class H-2 shares to increase the number of H2 shares from 24,368 to 24,738;
 - to issue 37 (thirty-seven) class C-1 shares to increase the number of C-1 shares from 5,837 to 5,874;
 - to issue 92 (ninety-two) class X-2 shares to increase the number of X-2 shares from 3,543 to 3,635,
 - to issue 472 (four hundred seventy-two) class V-2 shares to increase the number of V-2 shares from 9,128 to 9,600;
 - to issue 82 (eighty-two) class W-2 shares to increase the number of W-2 shares from 1,705 to 1,787;



- to issue 416 (four hundred sixteen) class I-3 shares to increase the number of I-3 shares from 9,631 to 10,047;
- to issue 78 (seventy-eight) class U-3 shares to increase the number of U-3 shares from 13,501 to 13,579;
- to issue 6 (six) class I-1 shares to increase the number of I-1 shares from 6 to 12;
- to issue 6 (six) class C-1 shares to increase the number of C-1 shares from 5,874 to 5,880;
- to issue 6 (six) class G-1 shares to increase the number of G-1 shares from 822 to 828;
- to issue 6 (six) class AA-2 shares to increase the number of AA-2 shares from 503 to 509;
- to issue 6 (six) class CC-2 shares to increase the number of CC-2 shares from 6 to 12;
- to issue 6 (six) class FF-2 shares to increase the number of FF-2 shares from 6 to 12;
- to issue 6 (six) class DD-2 shares to increase the number of DD-2 shares from 6 to 12;
- to issue 6 (six) class Y-2 shares to increase the number of Y-2 shares from 309 to 315;
- to issue 6 (six) class X-2 shares to increase the number of X-2 shares from 3,635 to 3,641;
- to issue 6 (six) class W-2 shares to increase the number of W-2 shares from 1,787 to 1,793;
- to issue 6 (six) class V-2 shares to increase the number of V-2 shares from 9,128 to 9,134;
- to issue 6 (six) class EE-2 shares to increase the number of EE-2 shares from 6 to 12;
- to issue 6 (six) class U-2 shares to increase the number of U-2 shares from 26,874 to 26,880;
- to issue 6 (six) class M-2 shares to increase the number of M-2 shares from 12,664 to 12,670;
- to issue 6 (six) class R-2 shares to increase the number of R-2 shares from 682 to 688;
- to issue 6 (six) class G-2 shares to increase the number of G-2 shares from 6 to 12;
- to issue 6 (six) class X-3 shares to increase the number of X-3 shares from 3,617 to 3,623;
- to issue 6 (six) class H-3 shares to increase the number of H-3 shares from 16,094 to 16,100;
- to issue 6 (six) class Q-3 shares to increase the number of Q-3 shares from 7,841 to 7,847;
- to issue 6 (six) class I-3 shares to increase the number of I-3 shares from 10,047 to 10,053;
- to issue 6 (six) class U-3 shares to increase the number of U-3 shares from 13,579 to 13,585;
- to issue 6 (six) class E-3 shares to increase the number of E-3 shares from 7,885 to 7,891;
- to issue 6 (six) class T-3 shares to increase the number of T-3 shares from 4,046 to 4,052;
- to issue 6 (six) class V-3 shares to increase the number of V-3 shares from 2,233 to 2,239;
- to create a new class BB-3 shares and to issue 6 (six) new class BB-3 shares; and
- to create a new class CC-3 shares and to issue 6 (six) new class CC-3 shares (all the new shares together are referred to as the New Shares of 18 April 2007); and
 - c. to accept the payment of a total share premium of EUR 316.94 (three hundred sixteen euro and ninety-four cent).

The appearing parties, prenamed and represented as stated here above, declare that the board of managers has accepted (i) the waiver by LSF LUX HOLDINGS IV, LTD. of its preferential subscription right and (ii) the subscription and payment by LONE STAR GLOBAL HOLDINGS, LTD. to all the New Shares of 18 April 2007.

The payment of the New Shares of 18 April 2007 has been made for value on 18 April 2007 by LONE STAR GLOBAL HOLDINGS, LTD., evidence of which has been given to the board of managers.

A copy of the bank statements evidencing the payment of the subscription amount is shown to the undersigned notary and such copy, after signature ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary will remain attached to the present deed for registration.

The Company's share capital is thus fixed at EUR 36,609,625.- (thirty-six million six hundred nine thousand six hundred twenty-five euro) as of 18 April 2007.

Fourth resolution

In a resolution of 26 April 2007, the board of managers of the Company has decided to:

a. increase the share capital of the Company by an amount of EUR 5,500.- (five thousand five hundred euro), in order to raise it from its previous amount of EUR 36,609,625.- (thirty-six million six hundred and nine thousand six hundred and twenty-five euro) represented by 292,877 (two hundred ninety-two thousand eight hundred seventy-seven) ordinary shares divided into 70 (seventy) classes having a nominal value of EUR 125.- (one hundred and twenty-five euro) each, to EUR 36,615,125.- (thirty-six million six hundred and fifteen thousand one hundred twenty-five euro) represented by 292,921 (two hundred ninety-two thousand nine hundred twenty-one) ordinary shares divided into 70 (seventy) classes;

- b. to issue 44 (forty-four) additional new class U-3 shares (the New Shares of 26 April 2007); and
- c. to accept the payment of a share premium of EUR 48.56 (forty-eight euro and fifty-six cent).

The appearing parties, prenamed and represented as stated here above, declare that the board of managers has accepted (i) the waiver by LSF LUX HOLDINGS IV, LTD. of its preferential subscription right and (ii) the subscription and payment by LONE STAR GLOBAL HOLDINGS, LTD. to all the New Shares of 26 April 2007.

The payment of the New Shares of 26 April 2007 has been made for value on 26 April 2007 by LONE STAR GLOBAL HOLDINGS, LTD., evidence of which has been given to the board of managers.



A copy of the bank statements evidencing the payment of the subscription amount is shown to the undersigned notary and such copy, after signature ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary will remain attached to the present deed for registration.

The Company's share capital is thus fixed at EUR 36,615,125.- (thirty-six million six hundred and fifteen thousand one hundred twenty-five euro) as of 26 April 2007.

Fifth resolution

In a resolution of 4 May 2007, the board of managers of the Company has decided to:

a. increase the share capital of the Company by an amount of EUR 52,750.- (fifty-two thousand seven hundred fifty euro), in order to raise it from its previous amount of EUR 36,615,125.- (thirty-six million six hundred and fifteen thousand one hundred twenty-five euro) represented by 292,921 (two hundred ninety-two thousand nine hundred twenty-one) ordinary shares divided into 70 (seventy) classes having a nominal value of EUR 125.- (one hundred and twenty-five euro) each, to EUR 36,667,875.- (thirty-six million six hundred sixty-seven thousand eight hundred seventy-five euro) represented by 293,343 (two hundred ninety-three thousand three hundred forty-three) ordinary shares divided into 71 (seventy-one) classes;

b. to issue 200 (two hundred) additional new class AA-3 shares and to create 222 (two hundred twenty-two) new class DD-3 shares (the New Shares of 4 May 2007); and

c. to accept the payment of a share premium EUR 45.02 (forty-five euro and two cent).

The appearing parties, prenamed and represented as stated here above, declare that the board of managers has accepted (i) the waiver by LSF LUX HOLDINGS IV, LTD. of its preferential subscription right and (ii) the subscription and payment by LONE STAR GLOBAL HOLDINGS, LTD. to all the New Shares of 26 April 2007.

The payment of the New Shares of 4 May 2007 has been made for value on 26 April 2007 by LONE STAR GLOBAL HOLDINGS, LTD., evidence of which has been given to the board of managers.

A copy of the bank statements evidencing the payment of the subscription amount is shown to the undersigned notary and such copy, after signature ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary will remain attached to the present deed for registration.

The Company's share capital is thus fixed at EUR 36,667,875.- (thirty-six million six hundred sixty-seven thousand eight hundred seventy-five euro) as of 4 May 2007.

Sixth resolution

In a resolution of 9 May 2007, the board of managers of the Company has decided to:

a. increase the share capital of the Company by an amount of EUR 61,375.- (sixty-one thousand three hundred and seventy-five euro), in order to raise it from its previous amount of EUR 36,667,875.- (thirty-six million six hundred sixty-seven thousand eight hundred and seventy-five euro) represented by 293,343 (two hundred ninety-three thousand three hundred and forty-three) ordinary shares divided into 71 (seventy-one) classes having a nominal value of EUR 125.- (one hundred and twenty-five euro) each, to EUR 36,729,250.- (thirty-six million seven hundred and twenty-nine thousand two hundred and fifty euro) represented by 293,834 (two hundred ninety-three thousand eight hundred and thirty-four) ordinary shares divided into 71 (seventy-one) classes;

b. to issue 100 (one hundred) additional class U-3 shares, 367 (three hundred and sixty-seven) additional class V-3 shares and 24 (twenty-four) additional class U-2 shares (the New Shares of 9 May 2007); and

d. to accept the payment of a total share premium of EUR 223.97 (two hundred twenty-three euro and ninety-seven cent).

The appearing parties, prenamed and represented as stated here above, declare that the board of managers has accepted (i) the waiver by LSF LUX HOLDINGS IV, LTD. of its preferential subscription right and (ii) the subscription and payment by LONE STAR GLOBAL HOLDINGS, LTD. to all the New Shares of 9 May 2007.

The payment of the New Shares of 9 May 2007 has been made for value on 9 May 2007 by LONE STAR GLOBAL HOLDINGS, LTD., evidence of which has been given to the board of managers.

A copy of the bank statements evidencing the payment of the subscription amount is shown to the undersigned notary and such copy, after signature ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary will remain attached to the present deed for registration.

The Company's share capital is thus fixed at EUR 36,729,250.- (thirty-six million seven hundred and twenty-nine thousand two hundred and fifty euro) as of 9 May 2007.

Seventh resolution

The Shareholders resolve to reduce the nominal share capital of the Company from its current amount of EUR 36,729,250.- (thirty-six million seven hundred and twenty-nine thousand two hundred and fifty euro) represented by 293,834 (two hundred ninety-three thousand eight hundred and thirty-four) shares with a nominal value of EUR 125.- (one hundred and twenty-five) each to EUR 35,954,625.- (thirty-five millions nine hundred fifty-four thousand six hundred twenty-five euro) by way of the cancellation of 6,197 (six thousand one hundred ninety-seven) class H-2 ordinary shares ordinary shares of the Company having a nominal value of EUR 125.- (one hundred and twenty-five euro) each, which



are currently held by the Company itself as they have been repurchased by the Company on 21 M arch 2007. The number of class H-2 shares is thus reduced from 30,935 (thirty thousand nine hundred thirty-five) shares to 24,738 (twenty-four thousand seven hundred thirty-eight) shares.

Eighth resolution

The Shareholders resolve to (i) reduce the nominal share capital of the Company from its current amount of EUR 35,954,625.- (thirty-five millions nine hundred fifty-four thousand six hundred twenty-five euro) represented by 287,637 (two hundred eighty-seven thousand six hundred thirty-seven) shares divided into 71 (seventy-one) classes to EUR 35,372,125.- (thirty-five millions three hundred seventy-two thousand one hundred twenty-five euro) by way of the cancellation of 4,660 (four thousand six hundred sixty) class AA-3 ordinary shares of the Company having a nominal value of EUR 125.- (one hundred and twenty-five euro) each, which are currently held by LONE STAR GLOBAL HOLDINGS, LTD. and (ii) to reimburse to LONE STAR GLOBAL HOLDINGS, LTD. an amount of EUR 582,500.- (five hundred eighty-two thousand five hundred euro). The number of class AA-3 shares is thus reduced from 4,976 (five thousand seventy-six) shares to 316 (three hundred sixteen) shares.

Ninth resolution

The Shareholders acknowledge that due to a miscalculation of the exact amount of the share capital increase, the board of managers of the Company issued 222 (two hundred twenty-two) shares and accepting a share premium of EUR 45.02 (forty-five euro and two cent) instead of 221 (two hundred twenty-one) shares and accepting a share premium of EUR 54.45 (fifty-four euro and forty-five cent) in the resolutions of 4 May 2007. Thus, the Shareholders resolve to (i) reduce the nominal share capital of the Company from its current amount of EUR 35,372,125.- (thirty-five million three hundred seventy-two thousand one hundred twenty-five euro) represented by 282,977 (two hundred eighty-two thousand nine hundred seventy-seven) shares divided into 71 (seventy-one) classes to EUR 35,372,000.- (thirty-five millions three hundred seventy-two thousand euro) by way of the cancellation of 1 (one) class DD-3 ordinary share of the Company having a nominal value of EUR 125.- (one hundred and twenty-five euro), which is currently held by LONE STAR GLOBAL HOLDINGS, LTD. (ii) to reimburse to LONE STAR GLOBAL HOLDINGS, LTD. an amount of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) and to accept the payment of a share premium amounting to EUR 9.43 (nine euro and forty-three cents) by LONE STAR GLOBAL HOLDINGS, LTD. The number of class DD-3 shares is reduced from 222 (two hundred twenty-two) shares to 221 (two hundred twenty-one) shares.

Tenth resolution

As a consequence of the above resolutions, the Shareholders decide to amend Article 6 of the articles of association of the Company, so that it shall read henceforth in its English version as follows:

- « **Art. 6.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 35,372,000.- (thirty-five millions three hundred seventy-two thousand euro) represented by 282,976 (two hundred eighty-two thousand nine hundred seventy-six) shares with a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, divided in classes as follows:
 - 1. 6,227 class A shares;
 - 2. 80 class A-1 shares;
 - 3. 36,797 class B-1 shares;
 - 4. 5,880 class C-1 shares;
 - 5. 8,035 class D-1 shares;
 - 6. 974 class E-1 shares;
 - 7. 11 class F-1 shares;
 - 8. 828 class G-1 shares;
 - 9. 2 class H-1 shares:
 - 10. 12 class I-1 shares;
 - 11. 2,200 class A-2 shares;
 - 12. 413 class B-2 shares;
 - 13. 5,444 class C-2 shares;
 - 14. 3,891 class D-2 shares;
 - 15. 3,218 class E-2 shares;
 - 16. 9,844 class F-2 shares;
 - 17. 12 class G-2 shares; 18. 24,738 class H-2 shares;
 - 19. 3,422 class I-2 shares;
 - 20. 3,417 class |-2 shares;
 - 21. 1,086 class K-2 shares;
 - 22. 12,127 class L-2 shares;
 - 23. 12,670 class M-2 shares;



- 24. 2,048 class N-2 shares;
- 25. 3.259 class 0-2 shares:
- 26. 1,989 class P-2 shares;
- 27. 1,074 class Q-2 shares;
- 28. 688 class R-2 shares;
- 29. 49 class S-2 shares;
- 30. 7 class T-2 shares;
- 31. 26,904 class U-2 shares;
- 32. 9,606 class V-2 shares;
- 33. 1,793 class W-2 shares;
- 34. 3,641 class X-2 shares;
- 35. 315 class Y-2 shares;
- 36. 66 class Z-2 shares:
- 37. 509 class AA-2 shares:
- 38. 52 class BB-2 shares;
- 39. 12 class CC-2 shares;
- 40. 12 class DD-2 shares;
- 41. 12 class EE-2 shares;
- 42. 12 class FF-2 shares;
- 43. 86 class A-3 shares;
- 44. 1,070 class B-3 shares;
- 45. 1,062 class C-3 shares;
- 46. 6,804 class D-3 shares;
- 47. 7,891 class E-3 shares;
- 48. 3,426 class F-3 shares;
- 49. 16,100 class H-3 shares;
- 50. 10,053 class I-3 shares;
- 51. 2,951 class J-3 shares;
- 52. 216 class K-3 shares;
- 53. 140 class L-3 shares;
- 54. 3,945 class M-3 shares;
- 55. 216 class N-3 shares;
- 56. 1,491 class 0-3 shares;
- 57. 491 class P-3 shares;
- 58. 7,847 class Q-3 shares;
- 59. 100 class R-3 shares;
- 60. 100 class S-3 shares;
- 61. 4,052 class T-3 shares;
- 62. 13.729 class U-3 shares:
- 63. 2,606 class V-3 shares;
- 64. 198 class W-3 shares;
- 65. 3,623 class X-3 shares;
- 66. 440 class Y-3 shares
- 67. 314 class Z-3 shares;
- 68. 416 class AA-3 shares;
- 69. 6 class BB-3 shares
- 70. 6 class CC-3 shares
- 71. 221 class DD-3 shares.»

Nothing else being on the agenda, the meeting is closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French translation. At the request of the appearing parties and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.



The document having been read and translated to the proxyholder of the appearing parties, said person appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt et un mai.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire résidant à Remich.

Ont comparu:

- 1. LONE STAR GLOBAL HOLDINGS, LTD., une société à responsabilité limitée établie à Washington Mall, Suite 104, 7 Reid Street, Hamilton HM 11, Bermudes, enregistrée sous le numéro 32897 du Registre des Sociétés des Bermudes, représentée par Mme Sandra Collins, ici représentée par M. Florent Trouiller, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Hamilton, Bermudes, le 16 mai 2007;
- 2. LSF LUX HOLDINGS IV, LTD., une société à responsabilité limitée établie à Washington Mall, Suite 104, 7 Reid Street, Hamilton HM 11, Bermudes, enregistrée sous le numéro 37856 du Registre des Sociétés des Bermudes, représentée par Mme Sandra Collins, ici représentée par M. Florent Trouiller, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Hamilton, Bermudes, le 16 mai 2007;

ci-dessous collectivement les Associés.

Les dites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et le notaire instrumentaire, demeurent annexées au présent acte avec lequel elles ont été enregistrées.

Les parties comparantes ont demandé au notaire soussigné de prendre acte de ce qu'elles représentent la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée LONE STAR CAPITAL INVESTMENTS S.àr.l. (la Société), enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 91.796, organisée sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 10B, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, constituée selon acte du notaire Maître Schwachtgen du 14 février 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C - N° 311 du 22 mars 2003, modifié plusieurs fois et pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Schwachtgen, en date du 22 mars 2007, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Les Associés déclarent que la totalité du capital social de la Société est représenté à la présente assemblée générale extraordinaire qui est par conséquent régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider de tous les points à l'ordre du jour. Les Associés renoncent aux formalités de convocation et déclarent avoir préalablement pris connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée.

Ordre du jour:

- 1. Constatation de l'augmentation de capital du 21 mars 2007 décidée sous le capital autorisé;
- 2. Constatation de l'augmentation de capital du 22 mars 2007 décidée sous le capital autorisé;
- 3. Constatation de l'augmentation de capital du 18 avril 2007 décidée sous le capital autorisé;
- 4. Constatation de l'augmentation de capital du 26 avril 2007 décidée sous le capital autorisé;
- 5. Constatation de l'augmentation de capital du 4 mai 2007 décidée sous le capital autorisé;
- 6. Constatation de l'augmentation de capital du 9 mai 2007 décidée sous le capital autorisé;
- 7. Réduction du capital social de la Société de son montant actuel de EUR 36.729.250,- (trente-six millions sept cent vingt-neuf mille deux cent cinquante euros) à un montant de EUR 35.924.625,- (trente-cinq millions neuf cent vingt-quatre mille six cent vingt-cinq euros) par l'annulation de 6.197 (six mille cent quatre-vingt-dix-sept) parts sociales H-2 de la Société ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune;
- 8. Réduction du capital social de la Société de son montant actuel de EUR 35.924.625,- (trente-cinq millions neuf cent vingt-quatre mille six cent vingt-cinq euros) à un montant de EUR 35.372.125,- (trente-cinq millions trois cent soixante-douze mille cent vingt-cinq euros) par l'annulation de 4,660 (quatre mille six cent soixante) parts sociales AA-3 de la Société ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune;
- 9. Réduction du capital social de la Société de son montant actuel de EUR 35.372.125,- (trente-cinq millions trois cent soixante-douze mille cent vingt-cinq euros) à un montant de EUR 35.372.000,- (trente-cinq millions trois cent soixante-douze mille euros) par l'annulation de 1 (une) part sociale DD-3 de la Société ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros); et
 - 10. Modification de l'article 6 des statuts.

Ceci ayant été déclaré, les Associés représentés comme indiqué précédemment, ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'article 7 des statuts de la Société prévoit un capital autorisé et autorise les gérants de la Société à effectuer une augmentation de capital sous le capital autorisé.

Dans une résolution du 21 mars 2007, le conseil de gérance de la Société a décidé:

a. d'augmenter le capital social de la Société par un montant de EUR 358.250,- (trois cent cinquante-huit mille deux cent cinquante euros) en vue de l'augmenter de son montant antérieur de EUR 35.699.125,- (trente-cinq millions six cent quatre-vingt dix-neuf mille cent vingt-cinq euros) représenté par 285.593 (deux cent quatre-vingt-cinq mille cinq cent



quatre-vingt-treize) parts sociales ordinaires divisées en 68 (soixante-huit) classes ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, à un montant de EUR 36.057.375,- (trente-six millions cinquante-sept mille trois cent soixante-quinze euros) représenté par 288.459 (deux cent quatre-vingt-huit mille quatre cent cinquante-neuf) parts sociales ordinaires divisées en 68 (soixante-huit) classes;

- b. d'émettre 2,866 (deux mille huit cent soixante-six) nouvelles parts sociales additionnelles de classe H-2 (les Nouvelles Parts Sociales du 21 mars 2007); et
 - c. d'accepter le paiement d'une prime d'émission de EUR 74,73 (soixante-quatorze euros et soixante-treize cents).

Les comparantes, préqualifiées et représentées comme indiqué ci-dessus, déclarent que le conseil de gérance a accepté (i) la renonciation de LSF LUX HOLDINGS IV, LTD. et de LSF LUX HOLDINGS IX, LTD. à leur droit de souscription préférentiel et (ii) la souscription à et le paiement par LONE STAR GLOBAL HOLDINGS, LTD. de toutes les Nouvelles Parts Sociales du 21 mars 2007 ainsi que le paiement de la prime d'émission.

Le paiement des Nouvelles Parts Sociales du 21 mars 2007 a été fait le 21 mars 2007 par LONE STAR GLOBAL HOLDINGS, LTD., la preuve a été donnée aux gérants.

Une copie des extraits de compte démontrant le versement des valeurs de souscription et de la prime d'émission est montrée au notaire instrumentant et une copie, après avoir été signée ne varietur par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentant, sera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Le capital social de la Société est désormais fixé à EUR 36.057.375,- (trente-six millions cinquante-sept mille trois cent soixante-quinze euros) à partir du 21 mars 2007.

Deuxième résolution

Dans une résolution du 22 mars 2007, le conseil de gérance de la Société a décidé:

- a. d'augmenter le capital social de la Société par un montant de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), en vue de l'augmenter de son montant antérieur de EUR 36.057.375,- (trente-six millions cinquante-sept mille trois cent soixante-quinze euros) représenté par 288.459 (deux cent quatre-vingt-huit mille quatre cent cinquante-neuf) parts sociales ordinaires divisées en 68 (soixante-huit) classes ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, à un montant de EUR 36.069.875,- (trente-six millions soixante-neuf mille huit cent soixante-quinze euros) représenté par 288.559 (deux cent quatre-vingt-huit mille cinq cent cinquante-neuf) parts sociales ordinaires divisées en 68 (soixante-huit) classes;
 - b. d'émettre 100 (cent) nouvelles parts sociales de classe U-2 (les Nouvelles Parts Sociales du 22 mars 2007).

Les comparantes, préqualifiées et représentées comme indiqué ci-dessus, déclarent que le conseil de gérance a accepté (i) la renonciation de LSF LUX HOLDINGS IV, LTD. à son droit de souscription préférentiel et (ii) la souscription à et le paiement par LONE STAR GLOBAL HOLDINGS, LTD. de toutes les Nouvelles Parts Sociales du 22 mars 2007.

Le paiement des Nouvelles Parts Sociales du 22 mars 2007 a été fait le 22 mars 2007 par LONE STAR GLOBAL HOLDINGS, LTD., la preuve en a été donnée aux gérants.

Une copie des extraits de compte démontrant le versement de la valeur de souscription et de la prime d'émission est montrée au notaire instrumentant et une copie, après avoir été signée ne varietur par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentant, sera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Le capital social de la Société est désormais fixé à EUR 36.069.875,- (trente-six millions soixante-neuf mille huit cent soixante-quinze euros) à partir du 22 mars 2007.

Troisième résolution

Dans une résolution du 18 avril 2007, le conseil de gérance de la Société a décidé:

- a. d'augmenter le capital social de la Société par un montant de EUR 539.750,- (cinq cent trente-neuf mille sept cent cinquante euros) en vue de l'augmenter de son montant antérieur de EUR 36.069.875,- (trente-six millions soixante-neuf mille huit cent soixante-quinze euros) représenté par 288.559 (deux cent quatre-vingt-huit mille cinq cent cinquante-neuf) parts sociales divisées en 68 (soixante-huit) classes ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, à un montant de EUR 36.609.625,- (trente-six millions six cent neuf mille six cent vingt-cinq euros) représenté par 292.877 (deux cent quatre-vingt-douze huit cent soixante dix-sept) parts sociales ordinaires divisées en 70 (soixante-dix) classes; et
- b. d'émettre 109 nouvelles parts sociales de classe M-2, en vue d'augmenter le nombre des parts sociales de classe M-2 de 10.049 à 10.158;
- d'émettre 2.506 nouvelles parts sociales de classe M-2, en vue d'augmenter le nombre des parts sociales de classe M-2 de 10.158 à 12.664;
- d'émettre 370 nouvelles parts sociales de classe H-2, en vue d'augmenter le nombre des parts sociales de classe H-2 de 24.368 à 24.738;
- d'émettre 37 nouvelles parts sociales de classe C-1, en vue d'augmenter le nombre des parts sociales de classe C-1 de 5.837 à 5.874;
- d'émettre 92 nouvelles parts sociales de classe X-2, en vue d'augmenter le nombre des parts sociales de classe X-2 de 3.543 à 3.635;

- SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION
- d'émettre 472 nouvelles parts sociales de classe V-2, en vue d'augmenter le nombre des parts sociales de classe V-2 de 9.128 à 9.600;
- d'émettre 82 nouvelles parts sociales de classe W-2, en vue d'augmenter le nombre des parts sociales de classe W-2 de 1.705 à 1.787;
- d'émettre 416 nouvelles parts sociales de classe I.3, en vue d'augmenter le nombre des parts sociales de classe I-3 de 9.631 à 10.047;
- d'émettre 78 nouvelles parts sociales de classe U-3, en vue d'augmenter le nombre des parts sociales de classe U-3 de 13.501 à 13.579;
- d'émettre 6 nouvelles parts sociales de classe I-1, en vue d'augmenter le nombre des parts sociales de classe I-1 de 6 à 12:
- d'émettre 6 nouvelles parts sociales de classe C-1, en vue d'augmenter le nombre des parts sociales de classe C-1 de 5,874 à 5,880;
- d'émettre 6 nouvelles parts sociales de classe G-1, en vue d'augmenter le nombre des parts sociales de classe G-1 de 822 à 828;
- d'émettre 6 nouvelles parts sociales de classe AA-2, en vue d'augmenter le nombre des parts sociales de classe AA-2 de 503 à 509:
- d'émettre 6 nouvelles parts sociales de classe CC-2, en vue d'augmenter le nombre des parts sociales de classe CC-2 de 6 à 12:
- d'émettre 6 nouvelles parts sociales de classe FF-2, en vue d'augmenter le nombre des parts sociales de classe FF-2 de 6 à 12;
- d'émettre 6 nouvelles parts sociales de classe DD-2, en vue d'augmenter le nombre des parts sociales de classe DD-2 de 6 à 12 ;
- d'émettre 6 nouvelles parts sociales de classe Y-2, en vue d'augmenter le nombre des parts sociales de classe Y-2 de 309 à 315;
- d'émettre 6 nouvelles parts sociales de classe X-2, en vue d'augmenter le nombre des parts sociales de classe X-2 de 3.635 à 3.641;
- d'émettre 6 nouvelles parts sociales de classe W-2, en vue d'augmenter le nombre des parts sociales de classe W-2 de 1.787 à 1.793;
- d'émettre 6 nouvelles parts sociales de classe V-2, en vue d'augmenter le nombre des parts sociales de classe V-2 de 9.600 à 9.606:
- d'émettre 6 nouvelles parts sociales de classe EE-2, en vue d'augmenter le nombre des parts sociales de classe EE-2 de 6 à 12:
- d'émettre 6 nouvelles parts sociales de classe U-2, en vue d'augmenter le nombre des parts sociales de classe U-2 de 26.874 à 26.880;

d'émettre 6 nouvelles parts sociales de classe M-2, en vue d'augmenter le nombre des parts sociales de classe M-2 de 12.664 à 12.670;

- d'émettre 6 nouvelles parts sociales de classe R-2, en vue d'augmenter le nombre des parts sociales de classe R-2 de 682 à 688;
- d'émettre 6 nouvelles parts sociales de classe G-2, en vue d'augmenter le nombre des parts sociales de classe G-2 de 6 à 12;
- d'émettre 6 nouvelles parts sociales de classe X-3, en vue d'augmenter le nombre des parts sociales de classe X-3 de 3.617 à 3.623;
- d'émettre 6 nouvelles parts sociales de classe H-3, en vue d'augmenter le nombre des parts sociales de classe H-3 de 16.094 à 16.100,
- d'émettre 6 nouvelles parts sociales de classe Q-3, en vue d'augmenter le nombre des parts sociales de classe Q-3 de 7.841 à 7.847;
- d'émettre 6 nouvelles parts sociales de classe I-3, en vue d'augmenter le nombre des parts sociales de classe I-3 de 10.047 à 10.053;
- d'émettre 6 nouvelles parts sociales de classe U-3, en vue d'augmenter le nombre des parts sociales de classe U-3 de 13.579 à 13.585;
- d'émettre 6 nouvelles parts sociales de classe E-3, en vue d'augmenter le nombre des parts sociales de classe E-3 de 7.885 à 7.891;
- d'émettre 6 nouvelles parts sociales de classe T-3, en vue d'augmenter le nombre des parts sociales de classe T-3 de 4.046 à 4.052;
- d'émettre 6 nouvelles parts sociales de classe V-3, en vue d'augmenter le nombre des parts sociales de classe V-3 de 2.233 à 2.239;



- de créer une nouvelle classe de parts sociales qui est la classe BB-3 et d'émettre 6 nouvelles parts sociales de classe BB-3; et
- de créer une nouvelle classe de parts sociales qui est la classe CC-3 et d'émettre 6 nouvelles parts sociales de classe CC-3 (il est fait référence aux nouvelles parts sociales ensemble en tant que Nouvelles Parts Sociales du 18 avril 2007); et
- c. d'accepter le paiement d'une prime d'émission totale de EUR 316,94 (trois cent seize euros et quatre-vingt-quatorze cents).

Les comparantes, préqualifiées et représentées comme indiqué ci-dessus, déclarent que le conseil de gérance a accepté (i) la renonciation de LSF LUX HOLDINGS IV, LTD. à son droit de souscription préférentiel et (ii) la souscription à et le paiement par LONE STAR GLOBAL HOLDINGS, LTD. de toutes les Nouvelles Parts Sociales 18 avril 2007.

Le paiement des Nouvelles Parts Sociales 18 avril 2007 a été fait en nature par LONE STAR GLOBAL HOLDINGS, LTD. le 18 avril 2007 par LONE STAR GLOBAL HOLDINGS, LTD., la preuve a été donnée aux gérants.

Une copie des extraits de compte démontrant le versement de la valeur de souscription et de la prime d'émission est montrée au notaire instrumentant et une copie, après avoir été signée ne varietur par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentant, sera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Le capital social de la Société est désormais fixé à EUR 36.609.625,- (trente-six millions soixante cent neuf mille six cent vingt-cinq euros) à partir du 18 avril 2007.

Quatrième résolution

Dans une résolution du 26 avril 2007, le conseil de gérance de la Société a décidé:

- a. d'augmenter le capital social de la Société par un montant de EUR 5.500,- (cinq mille cinq cents euros) en vue de l'augmenter de son montant antérieur de EUR 36.609.625,- (trente-six millions six cent neuf mille six cent vingt-cinq euros) représenté par 292.877 (deux cent quatre-vingt-douze mille huit cent soixante-dix-sept) parts sociales ordinaires divisées en 70 (soixante-dix) classes ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, à un montant de EUR 36.615.125,- (trente-six millions six cent quinze mille cent vingt-cinq euros) représenté par 292.921 (deux cent quatre-vingt-douze mille neuf cent vingt et une) parts sociales ordinaires divisées en 70 (soixante-dix) classes;
- b. d'émettre 44 (quarante-quatre) additionnelles nouvelle parts sociales de classe U-3 (les Nouvelles Parts Sociales du 26 avril 2007).

Les comparantes, préqualifiées et représentées comme indiqué ci-dessus, déclarent que le conseil de gérance a accepté (i) la renonciation de LSF LUX HOLDINGS IV, LTD. à son droit de souscription préférentiel et (ii) la souscription à et le paiement par LONE STAR GLOBAL HOLDINGS, LTD. de toutes les Nouvelles Parts Sociales du 26 avril 2007.

Le paiement des Nouvelles Parts Sociales du 26 avril 2007 par LONE STAR GLOBAL HOLDINGS, LTD., la preuve a été donnée aux gérants.

Une copie des extraits de compte démontrant le versement de la valeur de souscription est montrée au notaire instrumentant et une copie, après avoir été signée ne varietur par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentant, sera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Le capital social de la Société est désormais fixé à EUR 36.615.125,- (trente-six millions six cent quinze mille cent vingt-cinq euros) à partir du 26 avril 2007.

Cinquième résolution

Dans une résolution du 4 mai 2007, le conseil de gérance de la Société a décidé:

- a. d'augmenter le capital social de la Société par un montant de EUR 52.750,- (cinquante-deux mille sept cent cinquante euros) en vue de l'augmenter de son montant antérieur de EUR 36.615.125,- (trente-six millions six cent quinze mille cent vingt-cinq euros) représenté par 292.921 (deux cent quatre-vingt-douze mille neuf cent vingt et une) parts sociales ordinaires divisées en 70 (soixante-dix) classes ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, à un montant de EUR 36.667.875,- (trente-six millions six cent soixante-sept mille huit cent soixante-quinze euros) représenté par 293.343 (deux cent quatre-vingt-treize mille trois cent quarante-trois) parts sociales ordinaires divisées en 71 (soixante et onze) classes;
- b. d'émettre 100 (cent) additionnelles nouvelle parts sociales de classe AA-3 et de créer 222 (deux cent vingt-deux) nouvelle parts sociales de classe DD-3 (les Nouvelles Parts Sociales du 4 mai 2007); et
 - c. d'accepter le paiement d'une prime d'émission totale de EUR 45,02 (quarante-cinq euros et deux cents).
- Les comparantes, préqualifiées et représentées comme indiqué ci-dessus, déclarent que le conseil de gérance a accepté (i) la renonciation de LSF LUX HOLDINGS IV, LTD. à son droit de souscription préférentiel et (ii) la souscription à et le paiement par LONE STAR GLOBAL HOLDINGS, LTD. de toutes les Nouvelles Parts Sociales du 4 mai 2007.

Le paiement des Nouvelles Parts Sociales du 4 mai 2007 par LONE STAR GLOBAL HOLDINGS, LTD., la preuve a été donnée aux gérants.

Une copie des extraits de compte démontrant le versement de la valeur de souscription est montrée au notaire instrumentant et une copie, après avoir été signée ne varietur par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentant, sera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.



Le capital social de la Société est désormais fixé à EUR 36.667.875,- (trente-six millions six cent soixante-sept mille huit cent soixante-quinze euros) à partir du 4 mai 2007.

Sixième résolution

Dans une résolution du 9 mai 2007, le conseil de gérance de la Société a décidé:

a. d'augmenter le capital social de la Société par un montant de EUR 61.375,- (soixante et un mille trois cent soixante-quinze euros) en vue de l'augmenter de son montant antérieur de EUR 36.667.875,- (trente-six millions six cent soixante-sept mille huit cent soixante-quinze euros) représenté par 293.343 (deux cent quatre-vingt-treize mille trois cent quarante-trois) parts sociales ordinaires divisées en 71 (soixante-onze) classes ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, à un montant de EUR 36.729.250,- (trente-six millions sept cent vingt-neuf mille deux cent cinquante euros) représenté par 293.834 (deux cent quatre-vingt-treize mille huit cent trente-quatre) parts sociales ordinaires divisées en 71 (soixante et onze) classes;

b. d'émettre 100 (cent) additionnelles nouvelle parts sociales de classe U-3, 367 (trois cent soixante-sept) additionnelles nouvelle parts sociales de classe V-3 et 24 (vingt-quatre) additionnelles nouvelle parts sociales de classe U-2 (les Nouvelles Parts Sociales du 9 mai 2007); et

c. d'accepter le paiement d'une prime d'émission totale de EUR 223,97 (deux cent vingt-trois euros et quatre-vingt dix-sept cents).

Les comparantes, préqualifiées et représentées comme indiqué ci-dessus, déclarent que le conseil de gérance a accepté (i) la renonciation de LSF LUX HOLDINGS IV, LTD. à son droit de souscription préférentiel et (ii) la souscription à et le paiement par LONE STAR GLOBAL HOLDINGS, LTD. de toutes les Nouvelles Parts Sociales du 9 mai 2007.

Le paiement des Nouvelles Parts Sociales du 9 mai 2007 par LONE STAR GLOBAL HOLDINGS, LTD., la preuve a été donnée aux gérants.

Une copie des extraits de compte démontrant le versement de la valeur de souscription est montrée au notaire instrumentant et une copie, après avoir été signée ne varietur par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentant, sera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Le capital social de la Société est désormais fixé à EUR 36.729.250,- (trente-six millions sept cent vingt-neuf mille deux cent cinquante euros) à partir du 9 mai 2007.

Septième résolution

Les Associés décident de réduire le capital social de la Société de son montant actuel de EUR 36.729.250,- (trente-six millions sept cent vingt-neuf mille deux cent cinquante euros) représenté par 293,834 (deux cent quatre-vingt-treize mille huit cent trente-quatre) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune divisée en 71 (soixante et onze) classes à un montant de EUR 35.954.625,- (trente-cinq millions neuf cent cinquante-quatre mille six cent vingt-cinq euros) par l'annulation de 6.197 (six mille cent quatre-vingt-dix-sept) parts sociales H-2 de la Société ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune qui sont actuellement détenues par la Société elle-même comme elles ont été rachetées par la Société le 21 mars 2007. Le nombre de parts sociales de la classe H-2 est donc réduit de 30.935 (trente mille neuf cent trente-cinq) parts sociales à 24.738 (vingt-quatre mille sept cent trente-huit) parts sociales.

Huitième résolution

Les Associés décident de (i) réduire le capital social de la Société de son montant actuel de EUR 35.954.625,- (trentecinq millions neuf cent cinquante-quatre mille six cent vingt-cinq euros) représenté par 287.637 (deux cent quatre-vingt-sept mille six cent trente-sept) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune divisée en 71 (soixante et onze) classes à un montant de EUR 35.372.125,- (trente-cinq millions trois cent soixante-douze mille cent vingt-cinq euros) par l'annulation de 4,660 (quatre mille six cent soixante) parts sociales AA-3 de la Société ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune qui sont actuellement détenues par LONE STAR GLOBAL HOLDINGS, LTD. et (ii) de rembourser à LONE STAR GLOBAL HOLDINGS, LTD. un montant de EUR 582.500,- (cinq cent quatre-vingt-deux mille cinq cent euros). Le nombre de parts sociales de la classe AA-3 est donc réduit de 5,076 (cinq mille soixante-seize) parts sociales à 416 (quatre cent seize) parts sociales.

Neuvième résolution

Les Associés prennent acte que suite à une erreur de calcul du montant exact de l'augmentation de capital, le conseil de gérance de la Société a émis 222 (deux cent vingt-deux) parts sociales et a accepté le paiement d'une prime d'émission de EUR 45,02 (quarante-cinq euros et deux cents) au lieu de 221 (deux cent vingt et une) parts sociales et d'accepter le paiement d'une prime d'émission de EUR 54,45 (cinquante-quatre euros et quarante-cinq cents) dans les résolutions du 4 mai 2007. Par conséquent, les Associés décident (i) de réduire le capital social de la Société de son montant actuel de EUR 35.372.125,- (trente-cinq millions trois cent soixante-douze mille cent vingt-cinq euros) représenté par 282.977 (deux cent quatre-vingt-deux mille neuf cent soixante-dix-sept) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune divisée en 71 (soixante et onze) classes à un montant de EUR 35.372.000,- (trente-cinq millions trois cent soixante-douze mille euros) par l'annulation de 1 (une) part sociale DD-3 de la Société ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune qui est actuellement détenue par LONE STAR GLOBAL HOLDINGS, LTD., (ii) de rembourser à LONE STAR GLOBAL HOLDINGS, LTD. un montant de EUR 125,- (cent vingt-cinq



euros) et (iii) d'accepter le paiement d'une prime d'émission de EUR 9,43 (neuf euros et quarante-trois cents) par LONE STAR GLOBAL HOLDINGS, LTD. Le nombre de parts sociales de la classe DD-3 est donc réduit de 222 (deux cent vingt-deux) parts sociales à 221 (deux cent vingt et une) parts sociales.

Dixième résolution

A la suite des précédentes résolutions, les Associés de la Société décident de modifier l'Article 6 des statuts de la Société afin de lui donner désormais la teneur suivante dans sa version française:

- « Art. 6. Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 35.372.000,- (trente-cinq millions trois cent soixante-douze mille euros) représenté par 282.976 (deux cent quatre-vingt-deux mille neuf cent soixante-seize) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, divisé en classes comme suit:
 - 1. 6.227 parts sociales de classe A;
 - 2. 80 parts sociales de classe A-1;
 - 3. 36.797 parts sociales de classe B-1;
 - 4. 5.880 parts sociales de classe C-1;
 - 5. 8.035 parts sociales de classe D-1;
 - 6. 974 parts sociales de classe E-1;
 - 7. 11 parts sociales de classe F-1;
 - 8. 828 parts sociales de classe G-1;
 - 9. 2 parts sociales de classe H-1;
 - 10. 12 parts sociales de classe I-1;
 - 11. 2.200 parts sociales de classe A-2;
 - 12. 413 parts sociales de classe B-2;
 - 13. 5.444 parts sociales de classe C-2;
 - 14. 3.891 parts sociales de classe D-2;
 - 15. 3.218 parts sociales de classe E-2;
 - 16. 9.844 parts sociales de classe F-2;
 - 17. 12 parts sociales de classe G-2;
 - 18. 24.738 parts sociales de classe H-2;
 - 19. 3.422 parts sociales de classe I-2;
 - 20. 3.417 parts sociales de classe J-2;
 - 21. 1.086 parts sociales de classe K-2;
 - 22. 12.127 parts sociales de classe L-2;
 - 23. 12.670 parts sociales de classe M-2;
 - 24. 2.048 parts sociales de classe N-2;
 - 25. 3.259 parts sociales de classe 0-2;
 - 26. 1.989 parts sociales de classe P-2;
 - 27. 1.074 parts sociales de classe Q-2;
 - 28. 688 parts sociales de classe R-2;
 - 29. 49 parts sociales de classe S-2;
 - 30. 7 parts sociales de classe T-2;
 - 31. 26.904 parts sociales de classe U-2;
 - 32. 9.606 parts sociales de classe V-2;
 - 33. 1.793 parts sociales de classe W-2;
 - 34. 3.641 parts sociales de classe X-2;
 - 35. 315 parts sociales de classe Y-2;
 - 36. 66 parts sociales de classe Z-2;
 - 37. 509 parts sociales de classe AA-2;
 - 38. 52 parts sociales de classe BB-2;
 - 39. 12 parts sociales de classe CC-2;
 - 40. 12 parts sociales de classe DD-2;
 - 41. 12 parts sociales de classe EE-2;
 - 42. 12 parts sociales de classe FF-2;
 - 43. 86 parts sociales de classe A-3;
 - 44. 1.070 parts sociales de classe B-3;



- 45. 1.062 parts sociales de classe C-3;
- 46. 6.804 parts sociales de classe D-3;
- 47. 7.891 parts sociales de classe E-3;
- 48. 3.426 parts sociales de classe F-3;
- 49. 16.100 parts sociales de classe H-3;
- 50. 10.053 parts sociales de classe I-3;
- 51. 2.951 parts sociales de classe J-3;
- 52. 216 parts sociales de classe K-3;
- 53. 140 parts sociales de classe L-3;
- 54. 3.945 parts sociales de classe M-3;
- 55. 216 parts sociales de classe N-3;
- 56. 1.491 parts sociales de classe O-3;
- 57. 491 parts sociales de classe P-3;
- 58. 7.847 parts sociales de classe Q-3;
- 59. 100 parts sociales de classe R-3;
- 60. 100 parts sociales de classe S-3;
- 61. 4.052 parts sociales de classe T-3;
- 62. 13.729 parts sociales de classe U-3;
- 63. 2.606 parts sociales de classe V-3;
- 64. 198 parts sociales de classe W-3;
- 65. 3,623 parts sociales de classe X-3;
- 66. 440 parts sociales de classe Y-3;
- 67. 314 parts sociales de classe Z-3;68. 416 parts sociales de classe AA-3;
- 69. 6 parts sociales de classe BB-3;
- 70. 6 parts sociales de classe CC-3
- 71. 221 parts sociales de classe DD-3.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée est clôturée.

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête des parties comparantes, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, celles-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: F. Trouiller, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 30 mai 2007, REM/2007/1251. — Reçu 10.307,95 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 31 mai 2007. M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007108030/5770/712.

(070123901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2007.

Chester Properties I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix. R.C.S. Luxembourg B 86.726.

Extrait de l'Assemblée générale annuelle tenue à Luxembourg le 25 juin 2007

L'Assemblée générale déclare avoir pris connaissance de la démission de Monsieur Alexis Kamarowsky, comme administrateur de la société, avec effet immédiat à ce jour, le 25 juin 2007.



Luxembourg, le 25 juin 2007. Pour extrait conforme Signatures L'Agent Domiciliataire

Référence de publication: 2007108258/536/17.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2007, réf. LSO-CG09025. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070123851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2007.

Commissaire aux Comptes S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4276 Esch-sur-Alzette, 14, rue Pasteur. R.C.S. Luxembourg B 131.410.

STATUTS

L'an deux mille sept, le trente août.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu

Monsieur André Wilwert, administrateur de société, demeurant à L-2210 Luxembourg, 59, boulevard Napoléon I er

Lequel comparant a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à constituer:

Titre I er . Dénomination - Durée - Objet - Siège social

- **Art. 1** er . Il est formé par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme, sous la dénomination de COMMISSAIRE AUX COMPTES S.A (ci-après la «Société»).
 - Art. 2. La durée de la Société est illimitée.
 - Art. 3. La Société exerce des fonctions de contrôle et agit à titre de commissaire aux comptes dans d'autres sociétés.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette, (Grand-Duché de Luxembourg).

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la Société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la Société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Titre II. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts. La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2.de la Loi.



La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Titre III. Assemblées générales des actionnaires - Décisions de l'associé unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le 2 ème mardi du mois de juin à 14.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou téléfax une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Titre IV. Conseil d'administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.



Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou téléfax un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

- **Art. 11.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.
- **Art. 12.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.

Titre V. Surveillance de la société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

Titre VI. Exercice social - Bilan

- **Art. 15.** L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.
- **Art. 16.** Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.



Titre VII. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Titre VIII. Modification des statuts

Art. 18. Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

Titre IX. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2007.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2008.

Souscription et Libération

Les statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les actions ont été souscrites par l'actionnaire unique, Monsieur André Wilwert, préqualifié et représenté comme dit ci-avant, et libérées entièrement par le souscripteur prédit moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de mille six cents euros.

Résolutions prises par l'actionnaire unique

Le comparant, préqualifié et représenté comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'actionnaire unique:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à un, et celui des commissaires aux comptes à un.
- 2.- Comme autorisé par la Loi et les statuts, Monsieur Maurice Haag, employé, né à Juseret, (Belgique), le 25 février 1950, demeurant à L-1840 Luxembourg, 12, boulevard Joseph II, est appelé à la fonction d'administrateur unique et exercera les pouvoirs dévolus au conseil d'administration de la Société.
- 3.- Monsieur Romain Kettel, comptable, né à Luxembourg, le 29 juillet 1958, demeurant professionnellement à L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I ^{er} , est appelé aux fonctions de commissaire.
 - 4.- Les mandats de l'administrateur unique et du commissaire prendront

fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2013.

5.- Le siège social est établi à L-4276 Esch-sur-Alzette, 14, rue Pasteur.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, ès qualités qu'il agit, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. Wilwert, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 3 septembre 2007, Relation GRE/2007/3866. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 12 septembre 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007108064/231/199.

(070123737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2007.

BRUFIN SA (B), succursale de Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-8440 Steinfort, 71, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 96.538.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 septembre 2007.

LUCOS COMPANY SERVICES S.A.

Signature

Référence de publication: 2007108261/1656/14.

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2007, réf. LSO-Cl00137. - Reçu 90 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070123586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2007.

Aurikel International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 41.073.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration tenue à Luxembourg au siège social le 29 juin 2007

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue en date du 29 juin 2007 que:

Le Conseil d'Administration décide, de nommer en son sein Monsieur Bisenius Edgar à la fonction de Président du Conseil d'Administration.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2007108262/1212/15.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2007, réf. LSO-CH00363. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070123887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2007.

Simran mediatech S.A., Société Anonyme, (anc. iMC Group S.A.).

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 119.591.

In the year two thousand seven, on the sixteenth of August.

Before Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg, acting in replacement of her colleague Maître Joëlle Baden, notary, residing in Luxembourg, momentarily absent, the latter remaining depositary of the present deed.

Was held:

an extraordinary general meeting of shareholders of iMC GROUP S.A., a société anonyme having its registered office in L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 119.591, incorporated pursuant to a deed of Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, dated September 5, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2083 of November 8, 2006.

The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, dated February 22, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 788 of May 4, 2007.

The meeting is opened at 11.30 a.m. Mrs Anne-Marie Pratiffi, private employee, with professionnal address in L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue, being in the chair.

The chairman appoints as secretary Mrs Germaine Schwachtgen, private employee, with professionnal address in L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

The meeting elects as scrutineer Mr Frank Stolz-Page, private employee, with professionnal address at L-1212 Lux-embourg, 17, rue des Bains.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

- 1 ° Change of the name of the Corporation into SIMRAN MEDIATECH S.A.
- 2° Acceptance of the resignation of the auditor GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A.
- 3 ° Appointment of DELOITTE S.A. with registered office in L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf as new auditor.
- 4 ° Miscellaneous.



II.- That the present or represented shareholders, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed after having been initialled ne varietur by the persons appearing.

- III.- That the whole share capital being present or represented at the present meeting, no convening notices were necessary, the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting.
- IV.- That the present meeting representing the whole share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, takes unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to change the name of the company into SIMRAN MEDIATECH S.A.

As a consequence, Article 1 of the articles of incorporation of the company is amended to read henceforth as follows:

« Art. 1. There exists a public limited company («société anonyme») under the name of SIMRAN MEDIATECH S.A.»

Second resolution

The general meeting accepts the resignation of the company's auditor GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A.

By special vote, discharge is granted to the said auditor for its mandate up to July 31, 2007.

Third resolution

The general meeting resolves to appoint DELOITTE S.A. with registered office in L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf as new auditor of the company as of August 1, 2007 until the general meeting called to approve the accounts as of December 31, 2012.

There being no further items on the agenda, the meeting is closed.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at one thousand euro (EUR 1,000.-).

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

The document having been read to the appearing persons, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le seize août.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de sa consoeur Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg, momentanément absente, laquelle dernière restera dépositaire du présent acte.

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme iMC GROUP S.A., ayant son siège social à L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 119.591, constituée suivant un acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, date du 5 septembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2083 du 8 novembre 2006.

Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte reçu par Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 22 février 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 788 du 4 mai 2007.

L'Assemblée est ouverte à 11.30 heures sous la présidence de Madame Anne-Marie Pratiffi, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Germaine Schwachtgen, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo,

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, avec adresse professionnelle à L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:



I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- 1 ° Changement de la dénomination de la société en SIMRAN MEDIATECH S.A.
- 2 ° Acceptation de la démission du commissaire aux comptes GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A.
- 3 ° Nomination de DELOITTE S.A. avec siège social à L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf comme nouveau commissaire aux comptes.
 - 4 ° Divers.
- III.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

- III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.
- IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de changer la dénomination de la société en SIMRAN MEDIATECH S.A.

En conséquence, l'article 1 er des statuts de la société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

« Art. 1 er. Il existe une société anonyme sous la dénomination de SIMRAN MEDIATECH S.A.»

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale accepte la démission du commissaire aux comptes GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A.

Par vote spécial, décharge est accordé audit commissaire aux comptes pour son mandat jusqu'au 31 juillet 2007.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale décide de nommer DELOITTE S.A. avec siège social à L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf comme nouveau commissaire aux comptes à partir du 1 ^{er} août 2007 jusqu'à l'assemblée générale amenée à se prononcer sur les comptes au 31 décembre 2012.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Evaluation des frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte sont évalués à environ mille euros (EUR 1.000,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, lesdits comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A.-M. Pratiffi, G. Schwachtgen, F. Stolz-Page, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 2007, LAC/2007/23662. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2007.

J. Baden.

Référence de publication: 2007108028/7241/133.

(070123416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2007.



Hadar S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II. R.C.S. Luxembourg B 35.506.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 19 juin 2007

L'Assemblée appelle aux fonctions d'administrateur Monsieur Jacques Reckinger, 40, boulevard Joseph II, L-1840, Luxembourg et Monsieur Luc Rodesch, 40, boulevard Joseph II, L-1840, Luxembourg en remplacement de Monsieur Emile Vogt, 40, boulevard Joseph II, L-1840, Luxembourg et Monsieur Pierre Baldauff, 40, boulevard Joseph II, L-1840, Luxembourg. Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2007.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007108275/550/17.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2007, réf. LSO-CG07615. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070123775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2007.

Adler Mode, Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, rue du Brill. R.C.S. Luxembourg B 27.167.

Décisions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 22 juin 2007

- 1) Démission à la date du 22 juin 2007, de M. Erhard Wloch en qualité d'Administrateur
- 2) Démission à la date du 22 juin 2007, de M. Werner Lange en qualité d'Administrateur
- 3) Nomination de M. Andreas Oerter, demeurant à D-63808 Haibach, Gartenstrasse, 1, en qualité d'Administrateur avec effet à partir du 22 juin 2007, jusqu'à l'assemblée générale tenue en 2010

Foetz, le 27 août 2007.

Référence de publication: 2007108280/1520/15.

Enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2007, réf. LSO-Cl04288. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070123971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2007.

Batinvest Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II. R.C.S. Luxembourg B 77.116.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 28 juin 2007

L'Assemblée appelle aux fonctions d'administrateur Monsieur Luc Rodesch, 40, boulevard Joseph II, L-1840, Luxembourg en remplacement de Monsieur Emile Vogt, 40, boulevard Joseph II, L-1840, Luxembourg. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2011.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007108271/550/15.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2007, réf. LSO-CG07607. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070123781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2007.

Henrocor Business S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II. R.C.S. Luxembourg B 36.628.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 25 juin 2007

L'Assemblée appelle aux fonctions d'administrateur Monsieur Luc Rodesch, 40, boulevard Joseph II, L-1840, Luxembourg en remplacement de Monsieur Emile Vogt, 40, boulevard Joseph II, L-1840, Luxembourg. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2007.



COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007108272/550/15.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2007, réf. LSO-CG07605. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070123780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2007.

Multinational Automated Clearing House S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 546.000,00.

Siège social: L-5326 Contern, 2, rue Edmond Reuter. R.C.S. Luxembourg B 89.824.

EXTRAIT

Par une résolution de l'associé unique de la Société en date du 4 décembre 2006 DELOITTE S.A., 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg a été nommé commissaire aux comptes de la Société. Par une résolution en date du 17 août 2007 l'associé unique de la Société a décidé de renommer avec effet rétroactif au jour de sa nomination DELOITTE S.A. comme réviseur d'entreprises de la Société. Le mandat de DELOITTE S.A. a été prolongé par résolution de l'associé unique du 29 juin 2007 jusqu'à l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de la Société se terminant au 31 décembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2007.

Pour la Société Signature

Référence de publication: 2007108281/260/21.

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2007, réf. LSO-CH07980. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070123948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2007.

Société Financière UCB, Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert. R.C.S. Luxembourg B 10.500.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 1 er juin 2007

Nominations statutaires

L'Assemblée renouvelle à l'unanimité les mandats d'Administrateurs de Robert Reckinger, 14, boulevard Royal, L-2249 Luxembourg, et Pierre Ahlborn,14, boulevard Royal, L-2249 Luxembourg, pour un terme de trois ans.

L'Assemblée confirme que ces mandats viendront à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2010.

Luxembourg, le 1 ^{er} juin 2007.

E. Roelandt / L. Missorten

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007108268/550/17.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2007, réf. LSO-CG07623. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070123766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2007.

Westjet S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 118.720.

L'an deux mille sept, le vingt-huit août.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme WESTJET S.A., établie et ayant son siège social à Luxembourg, inscrite sous le numéro B 118.720 auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, constituée par acte de Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Luxembourg), en date du 24 juillet 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n ° 1966 du 19 octobre 2006 p. 94343.



La séance est ouverte sous la présidence de Madame Gabriele Schneider, directrice de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

Madame la Présidente nomme secrétaire Monsieur Pierre Schmit, directeur de sociétés, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Sandra Bortolus, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

Madame la Présidente expose ensuite:

I. Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les 310 (trois cent dix) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune, libérés à 64,52%, constituant l'intégralité du capital social de EUR 31.000,- (trente et un mille euros) sont dûment représentées à la présente Assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ciaprès reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'Assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires représentés et des membres du bureau restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement. Restera pareillement annexée à la présente la procuration de l'actionnaire représenté, après avoir été paraphée ne varietur par les comparants.

- II. Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:
- 1. Modification de l'objet social de la société et modification subséquente de l'article 4 de ses statuts.

Ensuite l'assemblée a pris à l'unanimité la résolution unique suivante:

Résolution unique

L'assemblée générale décide de modifier l'objet social de la société et en conséquence de modifier l'article 4 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

« Art. 4. La société a pour objet la détention directe ou indirecte d'aéronefs.

La société peut détenir des participations, sous toutes formes, dans des sociétés Luxembourgeoises ou étrangères, acquérir par voie d'achat, souscription, ou de toute autre façon, de même qu'à la suite d'un transfert par vente, échange ou autrement, d'actions, obligations, dettes et autres titres de toute nature et la société peut administrer développer et gérer son portefeuille. La société peut également détenir des intérêts dans des associations et autres entités.

La société peut aussi assister, au moyen de prêts, garanties ou autres, toute société appartenant au même groupe que la société. Dans le cadre de cet article, la notion de groupe inclura et sera limitée à la (les) société(s) mère(s), ses filiales et les entités dans lesquelles l(les)'entreprise(s) mère(s) ou ses filiales détiennent une participation (chacune de celles-ci étant ci-après reprise sous le vocable «Société du Groupe»). Elle peut en particulier (a) emprunter des fonds sous toute forme et lever des fonds au moyen d'une émission de titres, obligations ou autres instruments de dette, convertibles ou non, avec ou sans émission publique, ceci sans que cette liste ne soit limitative; (b) avancer, prêter, souscrire à ou acheter tout instrument de dette émis par toute Société du Groupe, avec ou sans sûreté; et (c) octroyer toute garantie, gage ou toute autre forme de sûreté dans le cadre de l'exécution de tout contrat ou obligation à sa charge ou à celle d'une Société du Groupe.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, nécessaires et utiles pour la réalisation de son objet social.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou duquel elle est redevable en raison du présent acte est évalué à environ 1.000,- EUR (mille euros).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé la présente minute avec le notaire.

Signé: G. Schneider, P. Schmit, S. Bortolus, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2007, LAC/2007/25358. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007108062/5770/62.

(070123824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2007.



IC Invest SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 64.170.

Extrait des décisions prises par le Conseil d'Administration de la Société en date du 27 août 2007

Il a été décidé comme suit:

- d'approuver la démission de Hans Christian Schmidt en qualité d'Administrateur de la Société.

Le Conseil d'Administration de la Société se compose désormais comme suit:

- Hans-Joachim Chauvel
- Oscar Kienzle
- Andreas Wildner

Luxembourg, le 27 août 2007. CITCO (LUXEMBOURG) S.A. Administration Centrale

Signatures

Référence de publication: 2007108286/710/20.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2007, réf. LSO-Cl02656. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070123931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2007.

Emerald Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 17, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 122.078.

Résolutions prises par l'associé unique de la société en date du 11 juillet 2007

L'associé unique a accepté la démission de M. Kevin Buhse de son poste de gérant avec effet au 11 juillet 2007.

En conséquence de ce qui précède, le conseil de gérance se compose à compter du 11 juillet 2007 de:

- M. Harold G. Barksdale,
- M. Mario Calastri,
- M. Juerg Frischknecht,
- M. David Hasson,
- M. Paul Hussey,
- M. Bryan Tidd et

- M. Christoph Zeyen.

Pour extrait

EMERALD GROUP S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007108285/5499/23.

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2007, réf. LSO-Cl03810. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070123937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2007.

Roesle S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 109.765.

Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les Administrateurs élisent en leur sein un président en la personne de Madame Blanche Moutrier. Cette dernière assumera cette fonction pendant la durée de son mandat.



Le 1 er juin 2007.

Certifié sincère et conforme

ROESLE S.A.

L. Bamberg / B. Moutrier

Administrateur / Administrateur, Président du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2007108287/795/17.

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2007, réf. LSO-Cl03252. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070123908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2007.

Ipsila S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 86.742.

- Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les administrateurs élisent en leur sein un président en la personne de Madame Antonella Graziano. Cette dernière assumera cette fonction pendant la durée de son mandat.

Fait à Luxembourg, le 2 mai 2007.

Certifié sincère et conforme

IPSILA S.A.

B. Denys / S. Boulhais

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007108288/795/17.

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2007, réf. LSO-Cl03253. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070123903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2007.

Redwood S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 94.874.

Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les Administrateurs élisent en leur sein un président en la personne de Madame Antonella Graziano. Cette dernière assumera cette fonction pendant la durée de son mandat.

Fait à Luxembourg, le 2 juillet 2007.

Certifié sincère et conforme

REDWOOD S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007108289/795/17.

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2007, réf. LSO-Cl03258. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070123900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2007.

Carillon Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 78.221.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 25 mai 2007

- La démission de la société LOUV Sàrl, Société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg de son mandat d'Administrateur est acceptée.
- Monsieur Benoît Parmentier, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg est nommé nouvel Administrateur en son remplacement. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.



Luxembourg, le 25 mai 2007. Certifié sincère et conforme CARILLON HOLDING S.A. C. Bitterlich / J.-R. Bartolini Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007108291/795/20.

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2007, réf. LSO-Cl03250. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070123898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2007.

Bolero International Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 54.479.

Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les Administrateurs élisent en leur sein un président, Monsieur Marc Limpens. Ce dernier assumera cette fonction pendant la durée de son mandat.

Fait à Luxembourg, le 31 mai 2007.

Certifié sincère et conforme

BOLERO INTERNATIONAL HOLDING S.A.

F. Dumont / M. Limpens

Administrateur / Administrateur, Président du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2007108293/795/17.

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2007, réf. LSO-Cl03255. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070123881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2007.

Sigla Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 105.983.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007109786/581/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2007, réf. LSO-Cl03973. - Reçu 38 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070124704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2007.

Investar, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 28.383.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007109742/571/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2007, réf. LSO-Cl03287. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070124831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2007.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck